Montagnac
Esprit du Languedoc

Agenda 21 de Montagnac

www.ville-montagnac.fr/vie-a-montagnac/agenda21/

Plan d'actions

2016 - 2020

Sommaire

Acteurs de l'Agenda 21…….. page 4
Etapes d'avancement……..... page 5
Mode d'emploi des fiches actions..……... page 8

AXE 1

TERROIR ET ECONOMIE - VALORISER LES RESSOURCES LOCALES

Action 1.1. Favoriser des pratiques agricoles durables……...page 12

Action 1.2. Soutenir la définition et la réalisation d'un projet oenotouristique commun avec les acteurs…….page 13

Action 1.3. Introduire une alimentation responsable bio dans les écoles…….. page 14

Action 1.4. Améliorer la visibilité des producteurs locaux…… page 15

Action 1.5. Développer les outils de communication collectifs en faveur de l'agri tourisme……page 16

Action 1.6. Soutenir les commerçants, artisans et services pour une économie locale et durable…….....page 17

AXE 2

ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE

Action 2.1. Evaluer, poursuivre et améliorer le fauchage raisonné……page 18

Action 2.2. Soutenir le Carapatte de Montagnac……page 19

Action 2.3. Favoriser les mobilités actives…….page 20

Action 2.4. Valoriser et développer les sentiers de randonnées communaux…….page 21

Action 2.5. Favoriser la nature en ville……...page 22

Action 2.6. Participer au défi « Familles à énergie positive »……page 23

Action 2.7. Favoriser les événements autour des sorties nature…….page 24

Action 2.8. Agir sur les déchets et préserver l'environnement village et campagne……..page 25

Action 2.9. Maîtriser le foncier et mener une réflexion sur le mitage dans les milieux agricoles……..page 26

AXE 3

VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX

Action 3.1. Développer la solidarité locale vis-à-vis de l'accès aux soins……page 27
Action 3.2. Mettre en place un jardin partagé……....page 28
Action 3.3. Créer un réseau d'échanges de savoirs……page 29
Action 3.4. Restaure le petit patrimoine communal……...page 30
Action 3.5. Favoriser l'identité occitane de Montagnac……page 31
Action 3.6. Favoriser les échanges interculturels pour sauvegarder notre patrimoine immatériel……page 32
Action 3.7. Animer le comité de pilotage afin d'assurer le suivi du plan d'actions…….……..…page 33

AXE 4

ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

Action 4.1. Réduire la consommation d'eau potable des services……..page 34
Action 4.2. Réutiliser les eaux usées et les eaux pluviales……page 35
Action 4.3. Réduire les consommations énergétiques communales……..……page 36
Action 4.4. Trier et limiter les déchets……page 37
Action 4.5. Favoriser les déplacements en véhicules de travail électriques et/ou hybrides……...page 38
Action 4.6. Aller vers de l'achat responsable……page 39

La mise en œuvre et le suivi des actions……page 40
Calendrier des actions……page 41
L'agenda 21 de Montagnac en réseau avec ses partenaires……..……page 45
Abréviations utilisées……..page 46

Acteurs de l'Agenda 21

	Elus	Techniciens	Partenaires institutionnels	Comité de pilotage	Groupes de pilotage	Partenaires techniques et financiers
Qui ?	Conseil municipal	- Chargée de mission Agenda 21 - CPIE Bassin de Thau	- DREAL Occitanie - Conseil départemental de l'Hérault	- Elus - Services municipaux - Habitants - DREAL Occitanie - CD34 - CAHM et office de tourisme - ADEME - Chambre d'agriculture - Cave coopérative	- Elu référent - Elus associés - Services municipaux - Habitants	Une soixantaine : CAHM, office de tourisme, cave coopérative, domaines viticoles, associations, écoles, EHPAD, SICTOM, CD34, CR Occitanie, ADEME, etc.
Quoi ?	Décisionnaires : - Lancement dans la démarche de l'Agenda 21 - Validation des différentes étapes : état des lieux, stratégie, plan d'actions	- Suivi, animation, rédaction des documents et accompagnement dans la mise en place des actions - Mise en œuvre des phases de concertation - Soutien technique et méthodologique	- Suivi de la démarche et évaluation du dossier d'appel à reconnaissance. Soutien financier. - Conseils techniques et méthodologiques. Soutien financier.	- Accompagne la méthodologie et l'avancement de l'A21 : réunions aux étapes clés - Assure le suivi et l'évaluation des actions	Mise en application des actions	Aide technique et financière dans la mise en application des actions

Etapes d'avancement

ETAPES	DATES	OBJET
1ère ETAPE **ETAT DES LIEUX**	**Du 03.11.2014** **au 23.03.2015**	**Quelle photographie pouvons-nous faire de Montagnac ?** Décrire les caractéristiques propres du territoire communal. 2 dossiers : • L'état des lieux s'organise autour des thématiques suivantes : - Equilibres socio-économiques : profil de la population, bassin d'emploi, services, commerces et équipement, tourisme. - Equilibres spatiaux : urbanisme, déplacements, agriculture et espaces. - Equilibres écologiques : eau, patrimoine naturel, déchets, énergie. - Fonctionnement interne des services et bâtiments communaux au regard du développement durable : pratiques dans les domaines des déchets, de l'énergie, de l'eau, de l'aire, des transports, des bâtiments, des achats publics. • La synthèse de l'état des lieux permet d'en retenir l'essentiel.
	Le 14.11.2014	1ère réunion de présentation de l'A21 auprès des élus et responsables de services
	Le 12.12.2014	1ère réunion publique de présentation de l'A21
2ème ETAPE **DIAGNOSTIC**	**Du 23.03.2015** **au 30.03.2015**	**Quels sont les enjeux sur Montagnac ?** Mettre en lumière les AFOM : - Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces En matière de développement durable et sur les 16 thématiques suivantes : - Solidarité et coopération décentralisée - Santé - Sécurité : risques naturels et technologiques - Sécurité : prévention des incivilités - Accès à la connaissance

		- Culture - Sports et loisirs - Développement économique - Tourisme - Agriculture et gestion des forêts - Emploi - Urbanisme, habitat, logement - Déplacements, transports et infrastructures - Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles - Energie - Gestion responsable et services au public
3ème ETAPE **DIAGNOSTIC PARTAGE**	**Les 03.04.2015 et 25.11.2015**	**Quel est votre regard sur l'état des lieux et les enjeux définis ?** Réunion de partage du diagnostic à destination des élus et des responsables des services
	Le 09.04.2015	Atelier de concertation et de partage du diagnostic à destination des habitants
4ème ETAPE **STRATEGIE LOCALE**	**Le 29.04.2015**	**Quels sont les grandes orientations et les défis à relever sur Montagnac en matière de développement durable ?** Réunion de définition de la stratégie locale A21 par les élus locaux
	Le 13.05.2015	Réunion de re-définition de la stratégie locale A21 par les élus locaux 3 grandes orientations ont été définies. 1 orientation = 1 thème d'atelier = 2 à 3 heures de discussions/débats + définition d'actions avec les habitants 1) **1ère orientation / 1er atelier = Terroir et économie – Valoriser les ressources locales :** Productions agricoles – oenotourisme – zones d'activités économiques – commerces et services de proximité – restauration et gastronomie – hébergements 2) **2ème orientation / 2ème atelier = Environnement – Préserver la biodiversité :** Paysages – eau – nature propre – faune, flore – randonnées – pratiques agricoles – performances énergétiques des logements 3) **3ème orientation / 3ème atelier = Village languedocien – Renforcer l'identité et les liens sociaux :** Patrimoine – circulations douces – incivilités – animations – activités et loisirs – liens intergénérationnels et interculturels – éducation – sensibilisation
	Le 22.07.2015 et le 26.08.2015	Formulation des objectifs correspondants aux 3 orientations stratégiques. Stratégie de l'A21 Montagnac précisée.

1er COMITE DE PILOTAGE	**Le 20.05.2015**	- Présentation de l'avancement de l'A21 Montagnac - Présentation du rôle du COPIL A21 - Echanges entre les membres du COPIL A21
5ème ETAPE **ATELIERS THEMATIQUES**	**Le 03.06.2015**	**Quels sont les projets à réaliser dans les années à venir pour répondre aux enjeux de Montagnac et à la stratégie locale de l'agenda 21 ?** Proposition d'actions par les habitants lors du : - 1er atelier - Terroir et économie - Valoriser les ressources locales - 2ème atelier - Environnement - Préserver la biodiversité - 3ème atelier - Village Languedocien - Renforcer l'identité et les liens sociaux
	Le 02.07.2015	
	Le 01.10.2015	
	Le 25.11.2015	Proposition d'actions par les élus et les agents municipaux lors du : - 4ème atelier - Eco exemplarité de la collectivité
2ème et 3ème COMITE DE PILOTAGE	**Les 28.10.2015 et 19.11.2015**	- Approbation de la stratégie de l'A21 - Priorisation et validation des actions proposées lors des 3 ateliers A21
6ème ETAPE **PLAN D'ACTION**	**Du 19.11.2015 au 28.07.2016**	- Rédaction des fiches actions - Etude de faisabilité des actions : mobilisation du groupe de pilotage, budget et financement prévisionnel, étapes de réalisation, etc. - Rédaction et mise en page du plan d'actions - Mise en application de certaines actions
4ème COMITE DE PILOTAGE	**Le 28.07.2016**	- Sélection définitive des actions à intégrer dans le plan d'actions de l'A21
CONSEIL MUNICIPAL	**Le 29.09.2016**	- Avis et adoption du plan d'actions de l'A21
7ème ETAPE **PRESENTATION DU PROGRAMME**	**Annulée par la DREAL (Courrier du 15.09.16)**	- Préparation du dossier d'appel à reconnaissance auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. - Lancement du plan d'actions par les groupes actions
8ème ETAPE **EVALUATION**	**A venir**	Une évaluation du projet sera effectuée après le début de la mise en œuvre du plan d'actions et devra permettre si cela est nécessaire d'ajuster la stratégie de développement durable. L'évaluation, à l'issue de la mise en œuvre du programme d'actions permet ensuite de faire un bilan de l'Agenda 21.

Mode d'emploi des fiches actions

- **Le programme d'actions se compose de 28 fiches actions classées d'après les 4 axes définis par la stratégie des élus :**

  - Axe 1. Terroir et économie - Valoriser les ressources locales
  - Axe 2. Environnement - Préserver la biodiversité
  - Axe 3. Village Languedocien - Renforcer l'identité et les liens sociaux
  - Axe 4. Eco exemplarité de la collectivité

- **Chaque fiche action contient les informations suivantes (présentées dans la fiche action modèle ci-après) :**

  - Objectifs
  - Finalités du développement durable intégrées
  - Profil de l'action
  - Contexte et problématiques
  - Plan d'action
  - Groupe de pilotage composé d'un élu référent, d'élus associés, des services de la mairie et des habitants
  - Public concerné
  - Plans de gestion concernés
  - Partenaires techniques et financiers pressentis
  - Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif)
  - Calendrier prévisionnel
  - Etat d'avancement
  - Indicateurs de suivis

- **Chaque action intègre les 5 finalités du développement durable, c'est-à-dire les 5 finalités du projet de l'agenda 21 :**

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les climatologues ont constaté que la température moyenne de la planète avait augmenté de 0,6°C au cours du XXème siècle. Les activités humaines sont en majeure partie responsables de ce réchauffement. Des conséquences se font déjà sentir : multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, feux de forêts à répétition, tempêtes très violentes…), fonte de la banquise, disparition de certaines espèces animales… Une action, immédiate et à long terme, qui passe en tout premier lieu par la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre, est incontournable. L'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP 21 fixe pour objectif de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C. Il appelle pour cela à un pic des émissions de gaz à effets de serre le plus tôt possible et à la neutralité des émissions dans la deuxième moitié du siècle. Il reconnaît par ailleurs que les fonds publics doivent constituer une part significative des financements consacrés au climat.

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Les biens et services apportés par la biodiversité sont innombrables et, pour la plupart, irremplaçables. Il est indispensable, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver au maximum la diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Cela passe par des modifications de comportement, accompagnées par des choix économiques et politiques forts.

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés, territoires, et d'assurer un juste partage des richesses.

EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels, sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète, est gage d'un développement harmonieux des territoires.

DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Une consommation et une production plus responsables doivent être à la fois moins polluantes, moins prédatrices de ressources et de milieux naturels, et limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre. L'objectif du progrès social et l'épanouissement de chacun doivent orienter les choix économiques et l'innovation.

- **La création d'un « groupe de pilotage »,**

La réalisation de chaque action repose sur la création d'un « groupe de pilotage », composé des élus, des services de la mairie, des citoyens, piloté par un élu référent et soutenu par des partenaires. Pour chaque action mise en place, le groupe de pilotage s'engage à communiquer, informer et sensibiliser autour de cette action.

Ci-dessous, les fiches action constituent une base de travail pour les groupes de pilotage. Elles sont complétées en fonction de l'avancement des actions et pourront être modifiées le cas échéant.

Image représentant l'axe

AXE. TITRE
Numéro de l'action

Titre de l'action

En relation avec les actions : N°…..

Cette action intègre les 5 finalités du développement durable suivantes :
Symboles correspondants aux 5 finalités

Image

Objectifs :

- Objectifs à atteindre en prenant compte des problématiques et en suivant le plan d'action
- ……
- ……
- ……

Groupe de pilotage :
Elu référent
Elus associés
Services
Habitants

Public concerné :
Groupe d'acteurs, destinataires et/ou bénéficiaires de l'action

Plans de gestion concernés :
Documents d'urbanisme

Profil de l'action

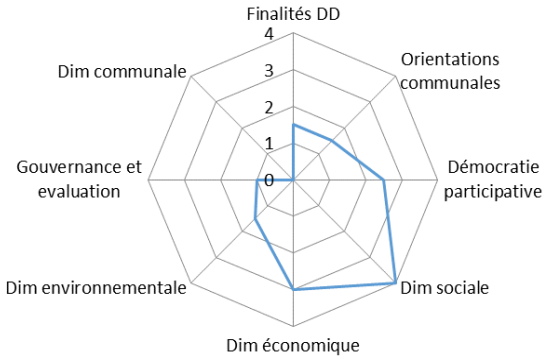

Contexte et problématiques :

- …….
- …….
- …….

Plan d'action : base de travail pour le groupe action

1. Etapes de mise en place de l'action
2. ……..
3. ……..

Partenaires techniques et financiers pressentis :
Organismes potentiels à solliciter pour toucher des aides techniques et/ou financières

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne
- Autres financements

<u>Indicateurs de suivi</u> :

- Assurent un suivi de l'action, de son amélioration et de sa réalisation
- Déterminent ce qui va être évalué. Les indicateurs sont simples, peu coûteux à produire et facilement actualisables

Flèche prévisionnelle

Etat d'avancement

Pas démarrée	En cours	Terminée

AXE 1. TERROIR ET ECONOMIE - VALORISER LES RESSOURCES LOCALES
Action n°1

Favoriser des pratiques agricoles durables

En relation avec les actions : N°2.4, 2.5

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Abris à chauves-souris installé en juin 2016, par Jorge BARRERA

Objectifs :

- Promouvoir l'agriculture durable (raisonnée et biologique), prenant en compte l'insertion sociale, la qualité de l'eau, de l'air, du sol, des paysages et de la biodiversité
- Sensibiliser les agriculteurs et les consommateurs aux pratiques durables
- Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs
- Soutenir les producteurs en agriculture biologique

Groupe de pilotage :
Elu référent : Jean-Yves GENER
Elu associé : Rémi BARTHES
Services : Nathalie BALMISA et Cécile CALVO (Communication)
Habitants : Marc CRISCUOLO

Public concerné :
Agriculteurs

Plans de gestion concernés :
PLU, SCOT, SAGE, Natura 2000

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM service agriculture, CD34, CR Occitanie, CA34, SBL, cave coopérative, CCAF, CENLR

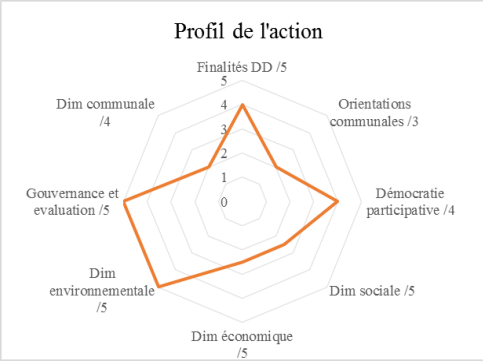

Contexte et problématiques :

- Epandage de produits phytosanitaires par la grande majorité des agriculteurs Montagnacois
- Producteurs Montagnacois installés en bio sur la commune *(p. 82, Etat des lieux de l'A21)*
- Projet d'**aires de lavage** pour les machines agricoles sur le territoire de la CAHM
- Projet d'**installation d'un éleveur** sur Castelnau de Guers, Florensac, Pézenas et Montagnac. Parcelles identifiées sur Montagnac pour le pastoralisme des troupeaux (friches, pelouses et landes méditerranéennes). Bâtiment agricole construit sur Castelnau en fonction de l'éleveur retenu.
- Accueil d'un troupeau de moutons d'un berger de Loupian dans les bassins de rétention de Montagnac jusqu'en 2015. Plaintes de quelques riverains contre les odeurs et les mouches, incident avec une brebis noyée, manque de communication auprès des habitants…

Plan d'action :

4. Soutenir les **pratiques favorables à la biodiversité et aux paysages** :
   a. Sensibiliser les agriculteurs aux risques d'utilisation des produits phytosanitaires
   b. Inciter les agriculteurs et les promoteurs à prévoir une ceinture végétale autour des parcelles agricoles
   c. Aider les agriculteurs à installer des abris à chauves-souris
5. Suivre le projet intercommunal des **aires de lavage des machines agricoles** et la réalisation du schéma directeur
6. Soutenir le projet intercommunal d'**agropastoralisme** :
   a. Accompagner la CAHM dans le choix de l'éleveur (2016)
   b. Accompagner la signature des conventions de mise à disposition des terrains avec chaque propriétaire concerné sur Montagnac
   c. Communiquer sur le projet dans le MNV
7. Analyser les dispositions d'**exonérations de taxes foncière pour les jeunes agriculteurs et pour les agriculteurs installés en bio / conversion** (mise à jour des délibérations en conseil municipal en conformité avec le code des impôts à vérifier)

Eléments financiers prévisionnels (A titre indicatif) :

- Coût interne = 0€
- Autres financements =
  - Schéma directeur aire de lavage : 50 000 € = 50% SBL / 40% CAHM / 10% CD34
  - Aires de lavage = entre 400 000 et 700 000 € pour 20 machines et 100 pulvérisateurs
  - Bâtiment agricole pour l'éleveur = 150 000 €

Indicateurs de suivi

- Nombre d'agriculteurs engagés dans des pratiques favorables à la biodiversité
- Nombre d'agriculteurs en bio / conversion
- Nombre d'aires de lavage
- Agropastoralisme
  - Viabilité du projet
  - Nombre de conventions de mise à disposition des terrains signées
  - Nombre d'ha mis à disposition
- Types de communication et sensibilisation

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 1. TERROIR ET ECONOMIE - VALORISER LES RESSOURCES LOCALES
Action n°2

Soutenir la définition et la réalisation d'un projet oenotouristique commun avec les acteurs locaux

En relation avec les actions : N°1.4, 1.5, 2.4

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Mettre en place un réseau de viticulteurs locaux, producteurs et commerçants locaux, hébergeurs, espaces de loisirs (Lavagnac, Bessilles, centres équestres…)
- Favoriser la découverte du territoire et des produits du terroir
- Développer la présentation des vins locaux (lors des manifestations, à l'espace des Vins en Découverte)

Groupe de pilotage :

Elu référent : Yann LLOPIS
Elus associés : Roger FAGES, Jean-Yves GENER, Nadine GUIRAO, Allain JALABERT, Marc RICO
Services : Stagiaire en formation oenotourisme / Service civique
Habitants : Annett FEICH (BK)

Public concerné :

Viticulteurs, producteurs, commerçants, acteurs de loisirs

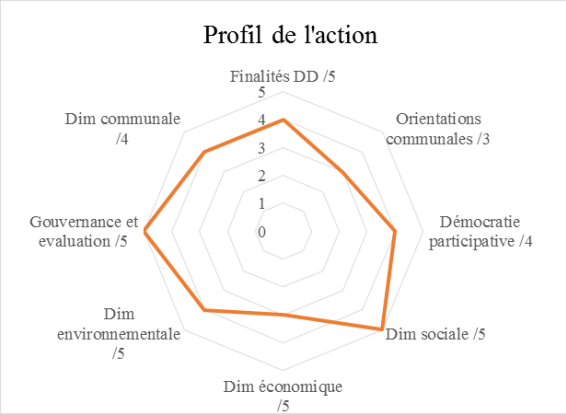

Contexte et problématiques :

- Identité viticole forte sur la commune de Montagnac
- Politique touristique et oenotouristique de la CAHM en cours de refonte
- Manque de dynamisme et d'attrait auprès du public à l'espace de Vins en Découverte sur Montagnac
- Groupes de travail à la CAHM avec les agriculteurs locaux (producteurs, maraichers, …). Plusieurs propositions émises pour mettre en avant leurs activités :
  - Mettre en place un circuit de découverte de leurs produits à la journée
  - Créer un annuaire pour le grand public
  - Créer un annuaire pour les professionnels : restaurateurs, grandes surfaces
  - Former les agents d'accueil de l'office du tourisme afin qu'ils puissent orienter les touristes dans leurs domaines

Plan d'action :

1) Définir la politique oenotouristique (février-mars 2016)
2) Définir les projets concrets à mettre en place avec les services de l'office du tourisme (le directeur et la responsable de l'oenotourisme)
3) Echanger sur les projets oenotouristiques avec les acteurs locaux
4) Soutenir la mise en place des projets oenotouristiques retenus
5) Obtenir la labellisation « Vignobles et découvertes »

Partenaires techniques et financiers pressentis :

CAHM, OT, cave coopérative, domaines viticoles, Bessilles, Lavagnac, centres équestres, association Route des Vignerons et des Pêcheurs, CD34, CR Occitanie, Hérault Tourisme

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne : Service civique ou stage de 6 mois = de 637,86 € à 3 326,40 €

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

Indicateurs de suivi :

- Réunions avec la CAHM et les acteurs locaux
- Nombre et types de projets oenotouristiques retenus

AXE 1. TERROIR ET ECONOMIE - VALORISER LES RESSOURCES LOCALES
Action n°3

Introduire une alimentation responsable bio et locale dans les écoles

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Encourager les filières agroalimentaires biologiques et paysannes
- Favoriser un système alimentaire de qualité, respectueux de la santé, limitant l'impact écologique
- Valoriser les produits du terroir, de saison et la diversité alimentaire
- Privilégier un approvisionnement à circuit court (local, régional ou national)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets. Sensibiliser les enfants aux notions de gaspillage alimentaire et diminution des déchets

Groupe de pilotage :
Elu référent : Marie-Thérèse TRAVES
Elus associés : Marie-Claude BARATTINI, Serge MALDONNADO
Services : Hugues BASTIDE (DGS), Omar TOUROUGUI (jeunesse)

Public concerné :
Directrices, parents d'élèves, élèves, gestionnaire des achats de l'école, acteurs locaux de la filière biologique

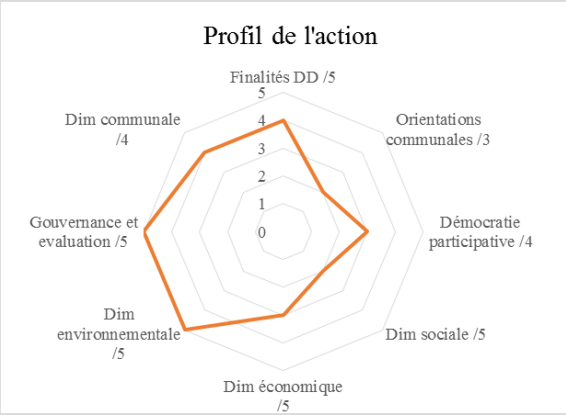

Contexte et problématiques :

- Adoption de la loi relative à l'alimentation bio et locale dans la restauration collective et privé, d'ici 2020.
- Lancement d'un appel d'offre à Montagnac relatif à l'introduction de repas bio dans les cantines (janvier 2016)
- Souhait d'offrir un tarif unique pour tous les repas bio ou pas
- Marché conclu jusqu'au 31 décembre 2018 avec Sud Est Traiteur, avec un repas bio par semaine à Pasteur, Ferry et l'ALSH, ainsi que les goûters à l'ALSH.
- Tri sélectif dans la cantine de l'école primaire Pasteur : composteur dans le potager de l'école

Plan d'action :

1. Introduire le critère bio dans les dossiers de consultation des entreprises de restauration collective
2. Définir les objectifs : rythme des repas bios, tarifs, sources d'approvisionnement
3. Sensibiliser en interne les enseignants, animateurs, entreprise : discours différents, affichage dans la cantine, jeux autour de ces thèmes…
4. Adapter le matériel dans les cuisines pour permettre une bonne manutention
5. Evaluer l'action : enquête de satisfaction
6. Mettre en avant une communication claire pour tous les citoyens de Montagnac

Partenaires techniques et financiers pressentis :
Entreprise de restauration collective retenue, CAF, CAHM, CD34 (bons pour les parents défavorisés) contexte social, CR Occitanie, association EEDD (CPIE Bassin de Thau)

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Prix du repas à l'achat : 2,78 € HT
- Prix du repas supporté en intégralité par la Mairie avec les charges : environ 8,00 €
- Prix du repas supporté par les parents : 3,45 €
- Prix du goûter pour l'ALSH à l'achat : 0,55 € HT

Indicateurs de suivi :

- Satisfaction des élèves, enseignants, personnel technique et parents
- Pourcentage de repas bios servis
- Suivi du gaspillage
- Fréquence du comité de pilotage

2016 - 2017 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 1. TERROIR ET ECONOMIE - VALORISER LES RESSOURCES LOCALES
Action n°4

Améliorer la visibilité des productions locales

En relation avec les actions : N° 1.2, 1.5, 2.4

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Identifier et mettre en avant les produits de Montagnac. Valoriser les produits du terroir.
- Soutenir l'économie locale et l'emploi (les producteurs et les commerçants Montagnacois)
- Valoriser les circuits courts, limiter les déplacements, les emballages et le gaspillage alimentaire.
- Participer à créer un lien social entre agriculteurs et citoyens. Les consommateurs pourront mieux comprendre ce qu'ils trouvent dans leur assiette, comment cela est produit et par qui.

Groupe de pilotage :
Elu référent : Marc RICO
Elus associés : Philippe AUDOUI, Rémi BARTHES, Jean-Yves GENER, Catherine LECLERCQ
Services : Cédric NELSON (police municipale)

Public concerné :
Producteurs, commerçants et consommateurs

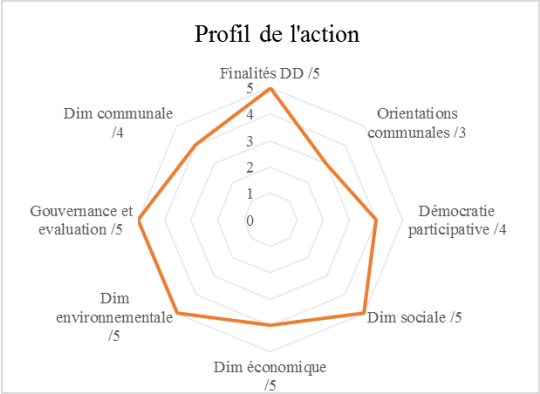

Contexte et problématiques :

- Marché les vendredis matins et toute l'année, sur l'esplanade, assez bien fréquenté.
- Présence de producteurs locaux et de revendeurs.
- En 2014, restructuration du marché du vendredi matin. Proposition refusée par les producteurs d'installer leurs stands à côté, par crainte de concurrence. Préférence de garder leurs places respectives.
- Réunion le 14 avril 2016 avec les producteurs et commerçants Montagnacois. Objet : présenter l'action de l'agenda 21 et leur demander ce qu'ils souhaiteraient mettre en place pour valoriser les produits locaux. Conclusions : Souhait de valoriser la communication et de réfléchir à l'organisation d'un marché de producteurs de Pays.

Plan d'action :

1. Identifier et prendre contact avec les producteurs de Montagnac présents sur le marché du vendredi matin, durant les marchés nocturne en été, et les commerçants Montagnacois
2. Constituer un comité de suivi avec les producteurs, consommateurs et partenaires
3. Définir les actions à mettre en place : communication et marché de producteurs de Pays d'après la réunion du 14.04.16
4. Développer la communication concernant les producteurs locaux
5. Mettre en place un marché de producteurs de Pays

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM service agriculture, CD34, CR Occitanie, CA34, producteurs et commerçants, association EEDD (CPIE Bassin de Thau)

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne = 1 000 € HT/an
- Coût pour la CAHM = 1 500 € soutien technique de la CA (2016 - 2017) + 1 000 €/an labellisation
- Coût pour la CA = accompagnement et communication

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

Indicateurs de suivi :

- Fréquence du marché
- Nombre de producteurs adhérents à la charte du marché de producteurs de Pays
- Nombre de documents de communication

AXE 1. TERROIR ET ECONOMIE - VALORISER LES RESSOURCES LOCALES
Action n°5

Développer les outils de communication collectifs en faveur de l'agritourisme

En relation avec les actions : N°1.2, 1.4, 2.4

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

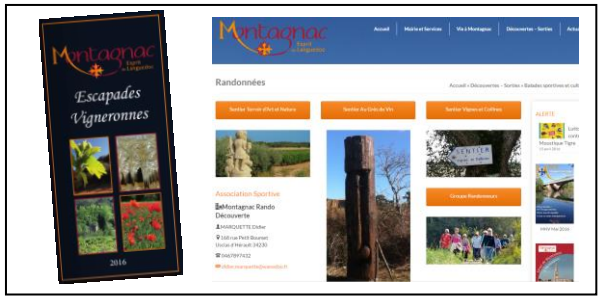

Objectifs :

- Améliorer la communication existante concernant l'offre d'hébergements, les domaines, producteurs, sites touristiques de Bessilles et Lavagnac.
- Améliorer la diffusion de l'information, rendre plus accessibles les informations communales
- Mettre en avant l'identité agritouristique et oenotouristique de Montagnac à travers ses supports de communication (site Internet, Rendez-vous, MNV, livret Accueil…)

Contexte et problématiques :

- Nombreux outils de communication développés et réactualisés depuis 2014 : identité visuelle, site Internet, journal municipal, RDV, Facebook, plan de ville…
- Nombreux hébergements, domaines, producteurs, sites touristiques de Bessilles et bientôt de Lavagnac, sur la commune de Montagnac.
- Manque de lisibilité et de disponibilité de l'ensemble de ces informations, de l'identité oenotouristique de Montagnac, sur un seul document de communication et sur le site Internet

Groupe de pilotage :
Elu référent : Philippe MARTINEZ
Elus associés : Allain JALABERT, Yann LLOPIS
Services : Nathalie BALMISA et Cécile CALVO (communication)

Public concerné :
Habitants, touristes

Plan d'action :

1. Rajouter des informations touristiques de sorties sportives, de plein air et culturelles (dans les supports de communication de la commune) :
   a. Sentiers pédestres : Vignes et Collines, Au gré du vin, Terroir d'art et de nature
   b. Randonnées de loisirs toutes les semaines
   c. Circuits VTT (carte des 22 parcours) et coordonnées du centre VTT agréé par la FFC à Bessilles,
   d. Parc départemental de Bessilles (activités de loisirs et sport),
   e. Visites accompagnées sur le sentier Terroir d'Art et de Nature (coordonnées)
   f. sorties répertoriées dans l'agenda des vignes de l'office du tourisme (dans une certaine mesure)
   g. centres équestres (Béluguettes, écuries de l'Olivier)
   b. produits oenotouristiques de l'action 1.2.
2. Réaliser un film sur l'oenotourisme et l'environnement de Montagnac
3. Réaliser une plaquette oenotouristique recensant la fiche d'identité des domaines viticoles communaux et leurs programmes de festivités
4. Développer la communication concernant les producteurs locaux
5. Créer un lien avec les réseaux sociaux, Hérault Tourisme, Camping à la ferme, etc. (sites Internet qui valorisent les circuits découvertes)

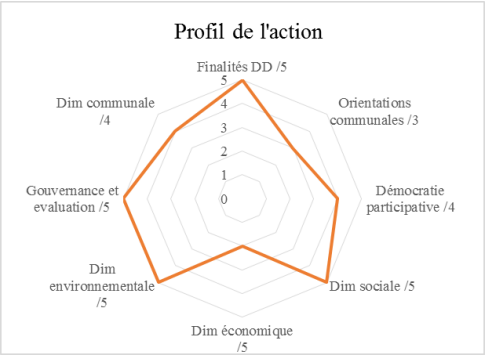

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM, CD34, CR Occitanie, DRAC

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Investissements de Montagnac = 2 000 €
- Réalisation d'une vidéo = 5 000 €
- Engagements financiers déjà engagés en 2016 = 1 600 €

Indicateurs de suivi :

- Nombre et type de supports de communication complétés et/ou créés
- Suivi des visiteurs sur site

2016 - 2017 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 1. TERROIR ET ECONOMIE - VALORISER LES RESSOURCES LOCALES
Action n°6

Soutenir les commerçants, artisans et services pour une économie locale et durable

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Soutenir le commerce, l'artisanat et les services locaux
- Adapter l'offre des acteurs économiques et sociaux à la demande locale et touristique
- Revitaliser le centre-ville
- Favoriser la formation et l'accompagnement des artisans et des commerçants Montagnacois (consultation et réponse aux appels d'offre, gestion administrative et financière de leurs projets, développement de leur activité)

Contexte et problématiques :

- Etude de redynamisation de centre-ville de Montagnac en cours, en 2016, en partenariat avec la CAHM et dans le cadre de la déviation de la RD613
- Difficulté, notamment pour les petits artisans et commerçants, de suivre les appels d'offre et d'y répondre
- Portail des marchés publics accessible sur Midi Libre : publication et dématérialisation des marchés publics

Groupe de pilotage :
Elu référent : Roger FAGES
Elus associés : Philippe AUDOUI, Allain JALABERT
Services : Hugues BASTIDE (DGS)

Public concerné :
Commerçants, artisans et services

Plan d'action :

Etude de redynamisation de centre-ville Montagnac dans le cadre de la déviation de la RD613

1. Envoyer un questionnaire aux habitants et un courrier aux commerçants, artisans et services : identifier leurs besoins
2. Convier les acteurs afin de définir les solutions pour adapter l'offre et revitaliser l'activité économiques et celle des services

Partenariat avec Midi Libre

1. Consulter Midi Libre afin d'organiser une formation aux marchés publics adressée aux artisans
2. Organiser la formation en partenariat avec Midi Libre
3. Communiquer sur la formation proposée aux artisans locaux

Partenariat avec des associations qui soutiennent les entrepreneurs (Boutique de Gestion pour Entreprendre Grand Biterrois, Association Initiative Béziers Ouest Hérault)

1. Communiquer sur les projets communs avec les associations
2. Garantir le relais entre les créateurs d'entreprises et les assos
3. Soutenir les conférences et les rencontres de réseaux organisées par les associations sur la commune
4. Cofinancer l'accompagnement de la création d'entreprise

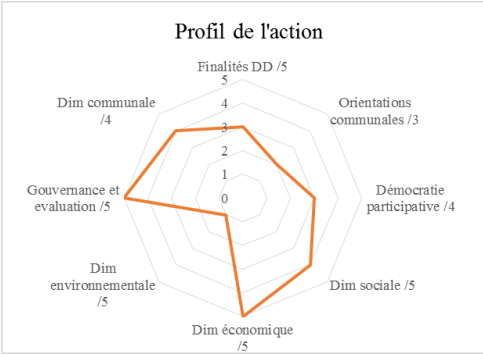

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM, CD34, CR Occitanie, CCI, Midi Libre, BGE Grand Biterrois, IBOH, CAPEB

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne = campagne de communication

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'installations de commerçants, artisans et services
- Nombre de commerçants, artisans et services participant aux formations et aux accompagnements proposés par Midi Libre et les associations

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°1

Evaluer, poursuivre et améliorer le fauchage raisonné

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- **<u>Un environnement préservé et la biodiversité encouragée</u>** : les bords de route constituent de véritables refuges écologiques, permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer, se nourrir, se reproduire. En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve leurs habitats.
- **<u>Une sécurité garantie</u>** : le fauchage des accotements, des zones et carrefours dangereux est indispensable.
- **<u>Un fauchage plus économique</u>** : le fauchage trop bas induit une usure plus forte des couteaux de fauchage, des risques de casse du matériel et une surconsommation de carburant.

<u>Groupe de pilotage :</u>
<u>Elu référent</u> : Rémi BARTHES
<u>Elus associés</u> : Jean-Yves GENER, Louis PASCAL
<u>Services</u> : Frédéric CARRIERE, Jean-Marie LEBAR

Public concerné :
Habitants, usagers de la route, promeneurs

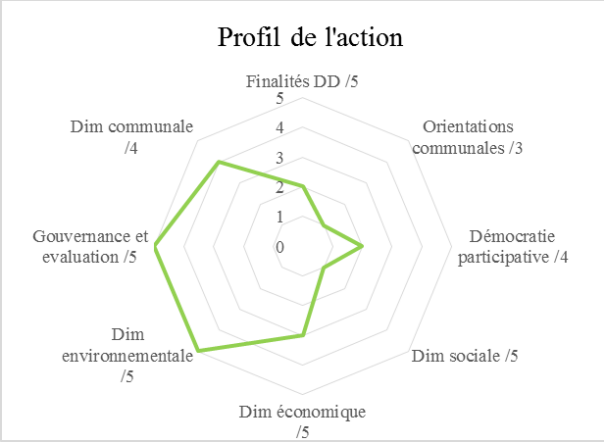

Contexte et problématiques :

- La mairie de Montagnac aménage et entretient les chemins ruraux communaux, bordés d'accotements, de fossés et de talus.
- La mairie s'est engagée dans une démarche de fauchage raisonné en avril 2015, pour assurer la sécurité des usagers tout en préservant la faune et la flore des milieux.
- Articles de communication dans le MNV et sur le site Internet
- En mai 2016, 5 panneaux ont été installés aux entrées du village

Plan d'action :

1. Lancement dans la démarche fauchage raisonné (avril 2015)
2. Réunion d'évaluation de l'année 2015 avec les services techniques, les entreprises de fauchage, les espaces verts de la CAHM et Monsieur le Maire : le 22/03/2016
3. Planning, budget et investissements pour les prochaines années
4. Installation des panneaux sur les voies routières et/ou chemins ruraux
5. Communication et sensibilisation auprès des habitants

Partenaires techniques et financiers pressentis :
Syndicat des chasseurs et propriétaires, CAHM service espaces verts, prestataires de service, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne annuel = environ 12 000 € en 4 passes sur 60 kms

<u>Indicateurs de suivi</u> :

- Périodes de coupe
- Nombre de coupes
- Nombre de kms parcourus
- Hauteur de coupe
- Nombre de documents de communication et d'articles de presse

15-16 → 2020

Etat d'avancement

Terminée

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°2

Soutenir le Carapatte de Montagnac

En relation avec les actions : N°2.3

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- **Respecter l'environnement**, diminuer la dépendance de la voiture lors des déplacements
- **Diminuer le nombre de voitures aux abords des écoles**, c'est plus facile de traverser, de circuler sur les trottoirs dégagés et l'air devient plus respirable
- **Etre en bonne santé par un peu d'exercice,** lutter contre l'obésité, améliorer l'attention des enfants en classe
- **Devenir responsable, autonome,** ponctuel, apprendre les significations des panneaux routiers, appréhender les situations dangereuses
- **Favoriser les liens sociaux**, la convivialité, retrouver des amis et s'en faire de nouveaux, renouer avec la notion d'entraide

Groupe de pilotage :
Elu référent : Jean-Yves GENER
Elue associée : Marie-Claude BARRATTINI
Services : Police municipale
Habitants : Carapatteurs : parents accompagnateurs, parents laissant leurs enfants et enfants

Public concerné :
Habitants, enfants de l'école maternelle Ferry et des écoles primaires Puységur et Pasteur

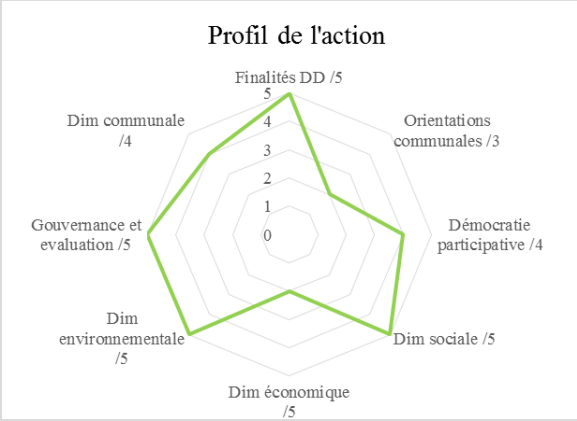

Contexte et problématiques :

- Le Carapatte de Montagnac a démarré le lundi 16 novembre 2015, avec 2 mamans accompagnatrices, 5 enfants et 2 lignes allant jusqu'à l'école maternelle Ferry et les 2 écoles primaires de Puységur et Pasteur.
- On compte une vingtaine de Carapatteurs en juin 2016.
- Le Carapatte c'est un groupe d'écoliers conduit à pied par des adultes (souvent des parents) bénévoles, qui suit un itinéraire précis pour accompagner les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile.

Plan d'action :

1. **Présenter le projet et mobiliser un groupe projet** (août 2015)
2. **Communiquer :** stand Carapatte lors de la fête des associations, site Internet, panneaux d'affichage, écoles…
3. **Connaitre les pratiques, les attentes, identifier les participants potentiels** : questionnaire distribué auprès des enfants de l'école maternelle et des deux écoles primaires (septembre 2015)
4. **Définir des itinéraires, réunir les inscriptions** : réunions avec les parents intéressés pour être accompagnateurs
5. **Désignation d'un pilote de ligne** : centralise et fait remonter les informations, décide du fonctionnement ou pas du Carapatte (en cas d'intempéries par exemple) (octobre 2015)
6. **Organiser la phase test** (à partir du 16 novembre 2015)
7. **S'inscrire dans la durée** : possibilité d'inscrire le projet Carapatte au sein d'une association

Partenaires techniques et financiers pressentis :
ADEME, APIEU, CAHM, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers déjà engagés :

- Coût interne : 100 € photocopies - communication
- Coût pour APIEU : 1 800 € (accompagnement)

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'inscriptions (parents et enfants)
- Nombre de trajets assurés par semaine
- Nombre d'itinéraires proposés

15-16 — 2020

Etat d'avancement

Terminée

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°3

Favoriser les mobilités actives

En relation avec les actions : N°2.2

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Simplifier et promouvoir les mobilités actives (marche et vélo), un potentiel considérable, encore peu inexploité
- Faciliter l'accessibilité des piétons et des personnes en situation d'handicap (PSH)
- Réduire la mobilité polluante (air, bruit, CO2)
- Stimuler la santé publique
- Diminuer les difficultés de stationnement dans le centre bourg

Groupe de pilotage :
Elu référent : Philippe AUDOUI
Elu associé : Serge MALDONNADO
Services : Hugues BASTIDE (DGS), Audrey FERRANDO (urbanisme), Police municipale
Habitants : Jorge BARRERA

Public visé :
Habitants et visiteurs

Plan de gestion concerné :
PLU

Partenaires techniques et financiers pressentis :
Stagiaire ou prestataire extérieur, ADEME, CAHM, CD34, CR Occitanie, Garcia Diaz

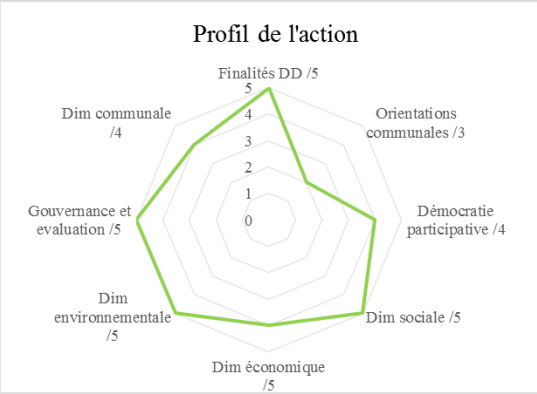

Contexte et problématiques :

- Difficultés d'employer les moyens de mobilité active (vélo particulièrement) *(page 74, Etat des lieux A21)*
- Demande existante de déplacements en vélo (exemple : les jeunes du service jeunesse se rendent en vélo à Bessilles)
- Projet en cours du Conseil départemental de l'Hérault pour un sentier entre le bourg et Bessilles *(page 80, Etat des lieux A21)*
- Déviation de la RD 613 traversant le centre-ville de Montagnac à venir, qui permettra de réaménager cette voie et la rendre accessible pour les cyclistes et les piétons *(page 70, Etat des lieux A21)*
- Aire de covoiturage à l'échangeur autoroute 75 côté Pézenas

Plan d'action :

1. Réaliser une étude diagnostic des mobilités (aménagements cyclables, arrêts de bus, stationnement, circulation, pôles générateurs etc.) (SIG et terrain)
2. Proposer un schéma des mobilités actives (piétonne et cyclable) :
   a. Développer les zones de rencontre et les zones de circulation apaisée
   b. Installer des aménagements doux : cédés le passage aux feux tricolores pour les vélos, double sens de circulation autorisé pour les vélos, parkings vélos, panneaux de direction avec le temps de marche, carte des temps de parcours à pied, etc.
   c. Aménager des nouvelles voies cyclables et piétonnes
   d. Anticiper la déviation de la RD 613 et le réaménagement de cette voie en faveur des mobilités actives
3. Intégrer les propositions d'aménagements des mobilités actives lors des aménagements de voirie et de nouvelles constructions
4. Etudier l'aménagement d'une aire de covoiturage
5. Aménager au fur et à mesure des zones de stationnement tampon entre les nouveaux quartiers et le centre historique

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne :
  - Option 1 : Stage de 6 mois avec un étudiant de Master 2 Transport, mobilités, réseaux de l'Université Paul Valéry de Montpellier = 3 326,40€
  - Option 2 : Bureau d'études = 15 à 20 000€ (exemple avec le Cerema sur Villeveyrac)
- ADEME = 50% de subvention

Indicateurs de suivi :

- Kms de pistes cyclables et pistes piétonnes
- Nombre d'arceaux à vélos
- Nombre de local à vélo dans les immeubles

2016 → 2020

Etat d'avancement

Pas démarrée

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°4

Valoriser et développer les sentiers de randonnées communaux

En relation avec les actions : N° 1.2, 1.4, 1.5, 2.7, 3.4

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Sur le sentier Vignes et Collines, mai 2016

Objectifs :

- Valoriser les sentiers de randonnée existants
- Développer de nouveaux sentiers de randonnée
- Créer une dynamique collective pour la découverte des paysages

Contexte et problématiques :

Projets existants à prendre en compte :

- Sentier Vignes et Collines créé lors des chantiers jeunes depuis 2004. Coupé par la future déviation
- Sentier « Terroir d'art et de nature » de la cave coopérative, ponctué de 14 statues
- Sentier « Au Gré du Vin » animé par 3 domaines sur Montagnac (Saint-Hilaire, Savary de Beauregard, La Croix Gratiot)
- Sentiers de randonnées abandonnés à Bessilles
- Projets en cours de réflexion à l'office du tourisme : Sélection, balisage et entretien de 2 à 3 sentiers par an sur le territoire intercommunal. Ainsi, Montagnac peut proposer des circuits afin qu'ils puissent être sélectionnés et aménagés par la CAHM.

Groupe de pilotage :
Elu référent : Nicole RIGAUD
Elue associée : Geneviève BERNADOU
Services : Brice BROUILLET (chantier jeunes), Rosine CEREZUELA (comptabilité), Audrey FERRANDO (urbanisme), Marylin MONNIER (secrétariat DGS), Omar TOUROUGUI (jeunesse)
Habitants : Denise BROUILLET, Robert CHARLERY, Violette ESTUPINA, Alain LECLERCQ, Marc MONNIER, Anaïs RICOME, Christophe SAVARY DE BEAUREGARD, Jean-Claude SCHAEFFER, Evelyne SCHÄR

Public concerné :
Randonneurs, touristes, vacanciers VVF, familles avec enfants

Plans de gestion concernés :
SCoT, PLU

Plan d'action :

1. Baliser, entretenir et communiquer sur les sentiers existants (tracés, historique…)
2. Prévoir un contournement de la déviation de la RD 613 sur le sentier Vignes et Collines
3. Développer un voire des nouveaux sentiers de randonnée :
   a. Définir le type d'itinéraires : parcours santé, liaison vers Bessilles / Lavagnac, sentier découverte des viticulteurs et producteurs locaux, etc.
   b. Traduire ces itinéraires sur la cartographie
   c. Identifier les passages sur des parcelles publiques ou privées
   d. Contacter les propriétaires pour l'accord de passage
   e. Proposer les sentiers à la FFRPR et à la CAHM pour le balisage et l'entretien
   f. Aménager les sentiers
   g. Identifier un point de départ et y apposer un panneau d'affichage des sentiers
   h. Inaugurer les sentiers
4. Animer les sentiers de randonnées : balades commentées, triathlon (marche, course VTT)

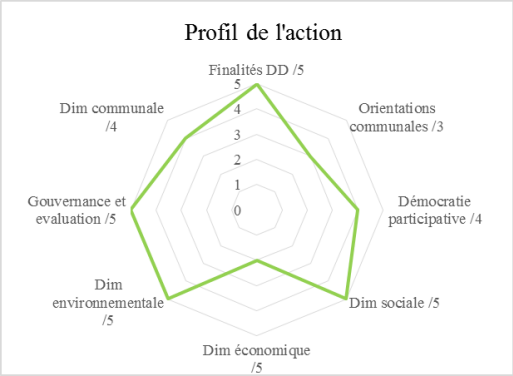

Partenaires techniques et financiers pressentis :
FFRP, Comité départemental de la Randonnée Pédestre, CAHM services espaces verts et environnement, OT, CD34 (PDIPR), CR Occitanie, cave coopérative, Hérault Tourisme

Budget et financement prévisionnels :
Coûts moyens constatés par la Fédération française de randonnées pour une PR

- Balisage : 60 à 90 € / km (sans cout d'aménagement)
- Entretien : 50 à 60 € / km
- CAHM : entretien et balisage
- CD34 : 50 % d'aide

Coût pour Montagnac = campagne de communication

Indicateurs de suivi :

- Kms de sentiers de randonnées
- Kms de sentiers balisés

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°5

Favoriser la nature en ville

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Améliorer le fleurissement et les espaces paysagers
- Favoriser les pratiques raisonnées, soucieuses des ressources naturelles (sol, eau, air), et ainsi, vertueuses pour l'environnement et la biodiversité.
- Encourager les citadins à pratiquer le jardinage, à fleurir et à toucher la terre, geste de plus en plus rare en ville
- Favoriser les habitats pour les abeilles, oiseaux et chauves-souris dans le village
- Renforcer les échanges, la solidarité, le civisme et la citoyenneté au sein des quartiers

Groupe de pilotage :

Elu référent : Philippe AUDOUI
Elus associés et élus référents de quartier : Marie-Claude BARATTINI, Geneviève BERNADOU, Jean-Yves GENER, Catherine LECLERCQ, Serge MALDONADO, Louis PASCAL, Nicole RIGAUD, Marie-Thérèse TRAVES
Services : Nathalie BALMISA et Cécile CALVO (Communication)
Habitants : Christiane CASSIN, Josette PINCHARD

Partenaires techniques et financiers pressentis :

CAHM services espaces verts et environnement, CD34, CR Occitanie, CPIE Bassin de Thau (LPO Hérault/Racines 34), Les ruchers du Piscénois, TélaBotanica

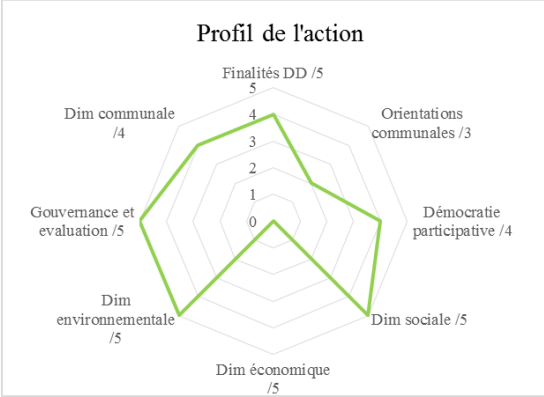

Contexte et problématiques :

- Village de Montagnac en partie verdi, pouvant être amélioré
- Incivilités : déjections canines, dépôts d'ordures, poubelles non récupérées, tags → besoin d'embellir le village et d'inciter les habitants à plus de citoyenneté.
- Concours du village fleuri, des maisons fleuris et des balcons fleuris organisés respectivement aux niveaux départemental, intercommunal et communal.
- PAPPH mis en place au niveau du territoire intercommunal, et ainsi de Montagnac.
- Certaines pratiques s'inscrivant dans une recherche de lutte contre la pollution et de limitation de pesticides constatées chez certains agriculteurs et particuliers.

Plan d'action :

1. Recenser :
   a. des initiatives existantes : incroyables comestibles, sauvages de ma rue, récupération des friches urbaines pour les transformer en jardin, végétalisation des murs, plantation aux pieds des arbres, jardinage dans des bidons…
   b. les endroits qui peuvent être végétalisés : Ensigaud, jardin, toits, terrains vagues, coin de parc, bacs à fleurs vides, balcons …
   c. les pratiques de fleurissement et d'entretien respectueuses de l'environnement et les moyens d'accueillir la biodiversité
2. Transmettre ces recensements : réunion publique / présentation dans les écoles
3. Définir les lieux, les types de projets et les porteurs de projets pour :
   a. L'embellissement du lit de l'Ensigaud traversant le bourg
   b. Les nouvelles plantations dans Montagnac
   c. L'installation d'abris à chauves-souris, à oiseaux et hôtels à insectes
4. Inviter largement à participer aux concours maisons et balcons fleuris
5. Poursuivre et améliorer l'application du PAPPH
6. Créer des espaces verts/naturels de manière systématique lors des projets d'urbanisation et prévoir le fleurissement (arrosage et bacs de fleurs intégrés dans le sol par exemple)

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût pour Montagnac = 40 € réunion publique + 520 € achats pour les prix du concours
- Matériel pour construire des abris à insectes, à chauves-souris et à oiseaux lors d'ateliers participatifs

Indicateurs de suivi :

- Types de communication
- Nombre de personnes impliquées dans le fleurissement et la construction d'habitats pour les espèces animales
- Nombre de participants au concours

2016 → 2020

Etat d'avancement

Pas démarrée

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°6

Participer au défi « Familles à énergie positive »

En relation avec les actions : N°4.6

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Consommer moins d'énergie par foyer et ainsi atteindre une plus grande indépendance énergétique et diminuer sa facture d'eau et d'électricité, grâce à :
  - Des gestes simples au quotidien
  - Des constructions de logements avec des matériaux naturels
- Favoriser la filière professionnelle et l'emploi dans le développement des énergies renouvelables

Groupe de pilotage :
Elu référent : Jean-Yves GENER
Services : Nathalie BALMISA et Cécile CALVO (communication), stagiaire ou volontaire d'un service civique
Habitants : Josette LLOPIS

Public concerné :
Habitants

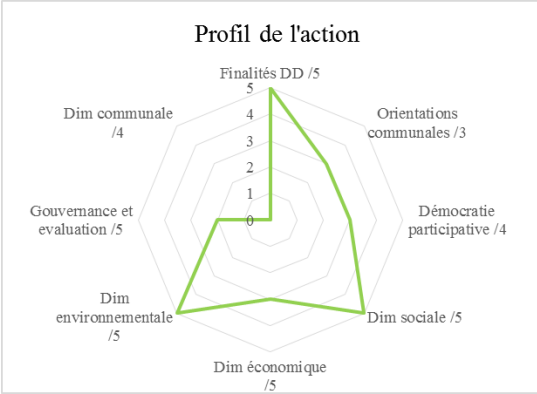

Contexte et problématiques :

- Les particuliers ne connaissent ou ne pratiquent pas forcément les gestes simples du quotidien qui permettent de limiter notre impact sur l'environnement.
- Nombre important de forages sur la commune et une consommation excessive d'eau pour certains particuliers, ce qui fragilise la nappe phréatique.

Plan d'action :

1. S'inscrire auprès de l'agence locale de l'énergie
2. Constituer un groupe de 6 à 12 familles et les accompagner dans la démarche : se munir des factures de l'année précédente
3. Participer aux réunions : de lancement, à mi-parcours et à la remise des prix
4. Communiquer sur :
   a. l'aventure des familles adhérentes au projet
   b. les bonnes pratiques à adopter au quotidien pour consommer moins d'eau et d'énergie
   c. la manière d'utiliser des produits naturels et de protection de l'environnement
   d. les énergies naturelles possibles à installer chez-soi aux niveaux de l'isolation, la ventilation, le chauffage, le solaire, l'éolien…

Partenaires techniques et financiers pressentis :
Agence Locale de l'Energie de Montpellier, CAHM, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût pour Montagnac : Service civique ou stage de 6 mois = de 637,86 € à 3 326,40 €

Indicateurs de suivi :

- Nombre de familles inscrites au projet « Familles à énergie positive »
- Nombre d'articles communiqués auprès des Montagnacois en rapport avec les économies d'énergie (éco gestes, constructions avec des matériaux naturels…)

2016	18-19	2020

Etat d'avancement

Pas démarrée

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°7

Favoriser les évènements autour des sorties nature

En relation avec les actions : N°2.4, 3.2

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Balade découverte de la biodiversité, le 21 mai 2016

Objectifs :

- Organiser une sortie-nature à l'occasion de la fête de la nature pour faire connaître la biodiversité qui est exceptionnelle sur la commune
- S'intégrer dans l'accueil des visites de Bessilles

Groupe de pilotage :
Elu référent : Jean-Yves GENER
Elue associée : Nadine GUIRAO
Services : Nathalie BALMISA et Cécile CALVO (communication)

Public concerné :
Habitants et élus

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM service environnement, Syndicat des Chasseurs et Propriétaires, VVF de Bessilles, CPIE Bassin de Thau, LPO Hérault, Société de Protection de la nature du Piscénois

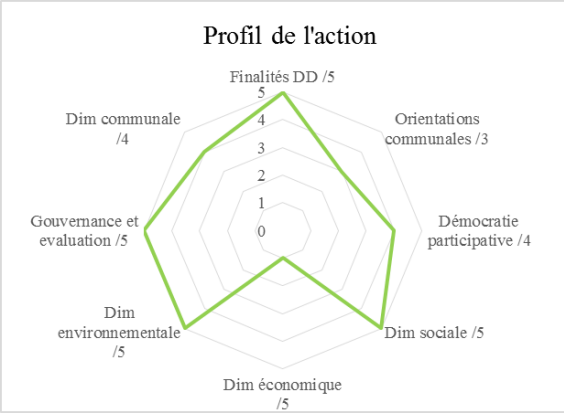

Contexte et problématiques :

- Le territoire communal de Montagnac est en majorité recouvert d'espaces cultivés, boisés ou naturels à valoriser, protéger et découvrir.
- Beaucoup d'études, inventaires, connaissances scientifiques ont été réalisées sur la commune, mais pas assez mises en valeur et connues. Dommage vue la richesse biologique dont recèle la commune.
- En 2016, une balade découverte de la biodiversité sur le sentier Vignes et Collines commentée par une élue, et l'opération nature propre avec le syndicat des chasseurs, ont été organisées lors de la Fête de la Nature, le 21 et 22 mai.
- L'objectif est de prévoir tous les ans, à l'occasion de la Fête de la Nature, une sortie nature ouverte à tous
- Possibilité de bénéficier de deux animations avec la LPO à l'école primaire Pasteur dans le cadre des financements Natura 2000

Plan d'action :

1. Solliciter les associations, les responsables des activités nature de Bessilles et les citoyens qui pourraient être intéressés
2. Organiser une réunion pour identifier le type de sortie et les animateurs accompagnateurs
3. S'inscrire sur le site « Fête de la nature »
4. Lancer la communication et prendre les réservations (obligations)
5. Prévoir une collation, la sortie se doit d'avoir un côté festif
6. Soutenir les initiatives locales des partenaires extérieurs (communication, prêt de salle, etc.)

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :
Coût interne =

- Animateur :
  - 0 € : intervenants bénévoles
  - 0 € : animateur LPO dans le cadre des financements Natura 2000
  - De 0 à 170 € demi-journée : CPIE Bassin de Thau
  - 300 € demi-journée à 550 € journée : animateur des écologistes de l'Euzière
- Restauration : 2 € en 2016 (bouteilles de jus de fruit)
- Communication (intégrée dans le RDV, MNV, site Internet et Facebook)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sorties nature organisées
- Nombre de participants aux sorties nature

2016 → 2020

Etat d'avancement

2016 : terminée, 2017-2020 : à venir

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°8

Agir sur les déchets et préserver l'environnement village et campagne

En relation avec les actions : N°4.4

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Réduire la production des déchets par foyer
- Améliorer le tri sélectif
- Réduire les déchets jetés dans le village ou dans la nature et qui ont des répercussions sur l'environnement

Groupe de pilotage :
Elu référent : Philippe AUDOUI
Elu associé : Louis PASCAL
Services : Frédéric CARRIERE (service technique), Police municipale, Omar TOUROUGUI
Habitants : Jorge BARRERA, Jean-Michel BONNAFOUX

Public concerné :
Habitants

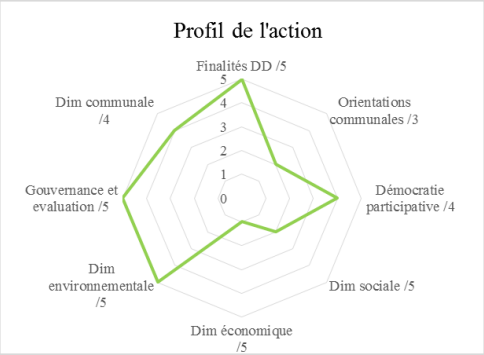

Contexte et problématiques :

- Actions de lutte contre les déchets engagées par la municipalité avec « le printemps de l'excellence »
- Opération nature propre organisée par le Syndicat des chasseurs
- Problèmes identifiés dans Montagnac :
  - Poubelles mal triées et mal stockées
  - Déchets sur les voies publiques
  - Coins publics rendus insalubres
  - Incivilités canines et sacs laissés au sol
- Projet d'installer des containers hors sol dans le centre ancien, par le SICTOM, d'ici 2019
- Ramassage des déchets avec les écoles à plusieurs occasions : semaine du développement durable, chantiers jeunes, etc.

Plan d'action :

1. **Etat des lieux** :
   a. Identifier les lieux où il manque des équipements (poubelles, cendriers)
   b. Evaluer la consommation des déchets recyclables des Montagnacois
   c. Recenser le nombre de composteurs et lombricomposteurs distribués
   d. Analyser le ramassage et le tri des déchets dans le vieux centre
2. **Repréciser la volonté politique** des élus et du SICTOM
3. **Ecrire un cahier des charges à destination des associations** afin de garantir lors des animations festives une totalité de déchets en plastique et d'éviter ainsi les déchets en verre
4. **Renforcer la communication** sur la gestion des déchets :
   a. Habitudes : réduction des emballages, achats de proximité et de matériaux réutilisables
   b. Messages de prévention : dans les guides de randonnée, panneaux
   c. Infos : composteurs individuels à commander auprès de la CAHM
5. **Agir** :
   a. Equiper le village de nouvelles poubelles et cendriers
   b. Mettre en place une politique de ramassage et de tri des déchets plus adaptée dans le vieux centre
   c. Développer le partenariat entre bénévoles et chasseurs lors de la journée opération nature propre
   d. Revoir les horaires de passage du SICTOM (passages plus tôt afin que les particuliers puissent rentrer leurs poubelles de bonne heure le matin et éviter de les laisser dehors toute la journée)
   e. Se renseigner sur :
      - des subventions possibles pour l'achat de poules offertes aux particuliers
      - l'installation d'un compost de quartier

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM service propreté voirie, Syndicat des Chasseurs et des Propriétaires, SICTOM, SIVOM du canton d'Agde, écoles, collège, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût moyen interne =
  - Corbeilles 50 L à l'unité : 100 € HT
  - Cendrier à l'unité : 100 € HT

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'équipements installés
- Nombre de participants à la journée chasse des déchets
- Types de communication
- Propreté constatée
- Retours des habitants

2016 → 2020

Etat d'avancement

Pas démarrée

AXE 2. ENVIRONNEMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE
Action n°9

Maîtriser le foncier et mener une réflexion sur le mitage dans les milieux agricoles et naturels

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

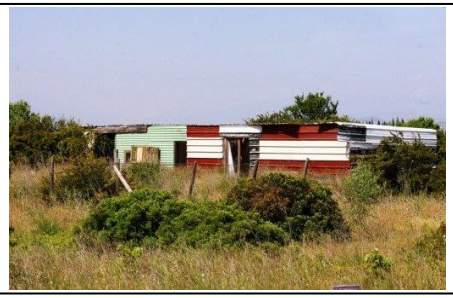

Objectifs :
- Eviter le mitage et la cabanisation
- Préserver les milieux agricoles et la nature

Groupe de pilotage :
Elu référent : Philippe AUDOUI
Elu associé : Jean-Yves GENER
Services : Police municipale, Hugues BASTIDE (DGS)

Public concerné :
Habitants dans des constructions non autorisées

Plans de gestion concernés :
PLU, SCOT

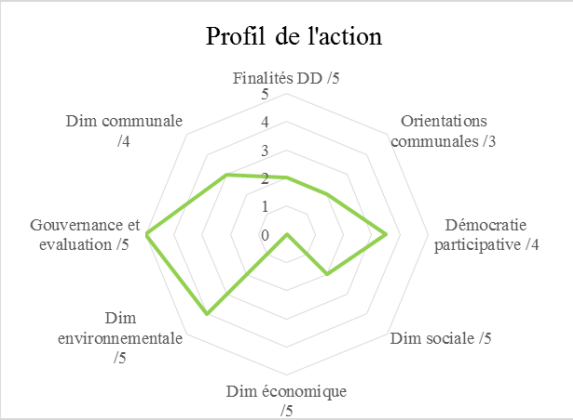

Contexte et problématiques :

- La cabanisation est existante sur le territoire. La police municipale est déjà investie pour lutter contre ce type d'habitat interdit : prises de photos, enquête sur l'installation des nouvelles caravanes
- Chaque été, des personnes s'installent et habitent sur les berges du fleuve Hérault
- La ZAC multi-sites « Montagnac-Avenir » est en projet et inscrite dans le PLU *(page 54, Etat des lieux de l'A21)*

Plan d'action :

1. Cabanisation :
   a. Poursuivre les actions en cours : sensibilisation, surveillance, prévention et sanction
   b. Réinvestir le fleuve Hérault afin de :
      - Valoriser le paysage et les ressources naturelles
      - Eviter le mitage par une cabanisation illégale
      - Lancer une réflexion sur la mise en place d'activités nautiques, guinguette, etc.
2. Informer sur les modes d'habiter sans s'étaler, avec une gestion économe de l'espace : lotissements résidentiels, habitat collectif, ZAC, etc.
3. Animer et réaliser le hameau agricole inscrit dans le PLU afin d'éviter la multiplication des constructions de hangars individuels sur les parcelles agricoles

Partenaires techniques et financiers pressentis :
Promoteurs, CAHM, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :
- Coût interne = communication

2016 → 2020

Etat d'avancement
En cours

Indicateurs de suivi :
- Présence de cabanisation
- Actions de valorisation des berges du fleuve Hérault
- Nombre de logements construits à l'hectare dans la ZAC multi-sites
- Nombre et types de constructions dans le hameau agricole
- Nombre de réunions

AXE 3. VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX
Action n°1

Développer la solidarité locale vis-à-vis de l'accès aux soins

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Ma Commune Ma Santé

Objectifs :

- Répondre au vieillissement de la population et au risque que de plus en plus de personnes âgées auront des difficultés à se soigner
- Améliorer l'accès aux soins des administrés en précarité sociale
- Améliorer le pouvoir d'achat des adhérents

Contexte et problématiques :

- Montagnac, une commune rurale vieillissante : augmentation des 60 ans et plus et diminution des 0 à 30 ans entre 2006 et 2011.
- Forte proportion d'actifs sans emploi : 13,5% en 2011
- Une population touchée par la pauvreté : revenus déclarés et impôts versés par les Montagnacois inférieurs à la moyenne départementale et nationale. Aussi, 62,3% de foyers sur Montagnac ne sont pas imposables.
- Depuis le 01/01/2016, toutes les entreprises du secteur privé doivent proposer obligatoirement une mutuelle à leurs salariés. Cette mutuelle d'entreprise obligatoire ne concerne pas les salariés de la fonction publique territoriale, les personnes sans emploi et les retraités.
- Beaucoup de personnes sur Montagnac ne peuvent pas bénéficier de ces mutuelles groupées.
- Depuis octobre 2015, la mairie de Montagnac est partenaire de l'association ACTIOM et donc de son opération Ma Commune Ma Santé.
- 27 adhésions d'octobre à décembre 2015.
- Services médicaux variés *(page 143, Etat des lieux de l'A21)*

Groupe de pilotage :
Elu référent : Joëlle SCHAEFFER
Elu associé : Roger FAGES
Services : Julie CARRIERE (social)

Public concerné :
Habitants, et notamment les personnes les moins favorisées (retraités, personnes sans emploi, familles monoparentales, etc.)

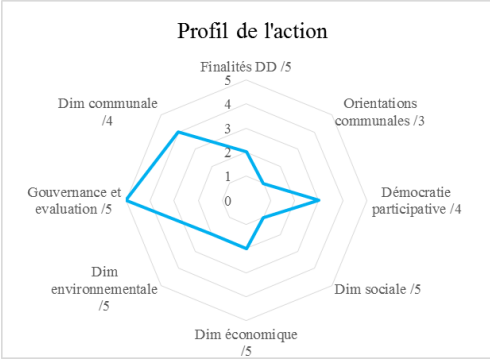

Plan d'action :

Mutuelle communale :

1. Contractualiser, par le biais du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), un partenariat avec l'association ACTIOM et donc de son opération Ma Commune Ma Santé
2. Communiquer : réunion publique, MNV…
3. Mettre à disposition d'ACTIOM les locaux de la mairie pour les permanences (depuis octobre 2015)
4. Assurer le suivi du partenariat : réunion publique (septembre 2016)
5. S'assurer de la satisfaction des bénéficiaires
6. Avoir une veille sur les différents types de partenaires existants proposant également des mutuelles groupées intéressantes

Action pluridisciplinaire de prévention santé pour des personnes âgées fragilisées :

1. Contractualiser un partenariat avec l'association la Maison de Kaïros
2. Communiquer auprès des personnes concernées
3. Organiser une réunion d'information
4. Réserver des salles pour la mise en œuvre des actions
5. Prévoir des journées ou demi-journées de bilans individuels

Partenaires techniques et financiers pressentis :
Association ACTIOM, CAHM, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :
Coût interne =

- 80 € : 2 réunions publiques
- 86 € : 6 000 photocopies (communication)

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'adhérents à l'opération Ma Commune Ma Santé

15-16 → 2020

Etat d'avancement

Terminée

AXE 3. VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX
Action n°2

Mettre en place un jardin partagé

En relation avec les actions : N° 2.7, 3.3

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Jardin partagé de Tournefeuille, visite en juin 2016

Objectifs :

- Favoriser les échanges entre les Montagnacois autour du jardinage, le jardin partagé étant un lieu propice aux liens sociaux, aux rencontres intergénérationnelles, à la mixité sociale
- Solliciter l'entraide et le partage des savoirs
- Encourager les habitants à pratiquer le jardinage et à toucher la terre, geste de plus en plus rare en ville
- Découvrir les goûts, manger les produits
- Sensibiliser à la protection de l'environnement, à la culture biologique et au paysage
- Utiliser les déchets : composteurs
- Développer la pollinisation par l'apiculteur
- Faire un lien avec le projet « Créer une vigne-école »

Groupe de pilotage :
Elu référent : Joëlle SCHAEFFER
Elus associés : Jean-Yves GENER, Geneviève PRADES
Habitants : Jeanne CRISCUOLO, Marc CRISCUOLO, Laurent DETRAIN

Public concerné :
Habitants

Plans de gestion concernés :
PLU

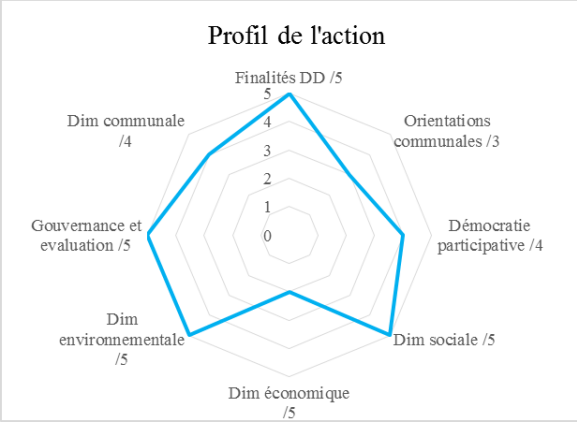

Contexte et problématiques :

- De nombreuses habitations au centre-bourg n'ont pas de jardinet.
- Aucun terrain n'est aujourd'hui mis à la disposition aux habitants pour du jardinage
- Opération bienvenue dans mon jardin au naturel organisée par le CPIE Bassin de Thau. Les Jardins Solidaires de Montagnac participent à l'édition du 11 et 12 juin.

Plan d'action :

1. Faire un état des lieux et des devis : terrains disponibles, accès, arrosage …
2. Délibérer sur le projet au conseil municipal
3. Sélectionner le terrain
4. Organiser les inscriptions
5. Accompagner la mise en place d'une association
6. Réaliser les travaux : raccordements à l'eau, terrains, grillages, abris…
7. Travailler sur une charte écologique et le règlement des jardins partagés (cotisation annuelle, abris de stockage, points d'eaux pour l'arrosage, superficie pour les parcelles, entretien, mutualisation du matériel, …)
8. Faire signer les documents aux adhérents
9. Inaugurer le jardin partagé
10. Conseiller l'association sur les différents partenaires possibles intervenant au sein de la parcelle collective (associations locales, maison de retraite, écoles) ou à titre de formation auprès des jardiniers

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CD34, CAHM service espaces verts, Jardin Solidaire de Montagnac, CPIE Bassin de Thau, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût moyen interne = 50 000 € : terrain, clôture, abris, eau
- CD34 = 20 000 €

Indicateurs de suivi :

- Création de l'association
- Nombre d'inscriptions au jardin partagé (particuliers et partenaires sur la parcelle collective)
- Surfaces de terres exploitées
- Vocation et état d'exploitation des parcelles
- Fréquentation : ratio volume d'eau / surface au sol

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 3. VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX
Action n°3

Créer un réseau d'échanges de savoirs

En relation avec les actions : N° 3.2

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Partager ses savoirs et ses savoir-faire
- Renforcer et créer des liens sociaux et intergénérationnels
- Faire ressurgir des connaissances et l'histoire

Groupe action :
Elu référent : Joëlle SCHAEFFER
Elus associés : Séverine NUEZ, Geneviève PRADES, Roger FAGES, Allain JALABERT
Service : Julie CARRIERE (social)
Habitants : Jorge BARRERA

Public concerné :
Habitants

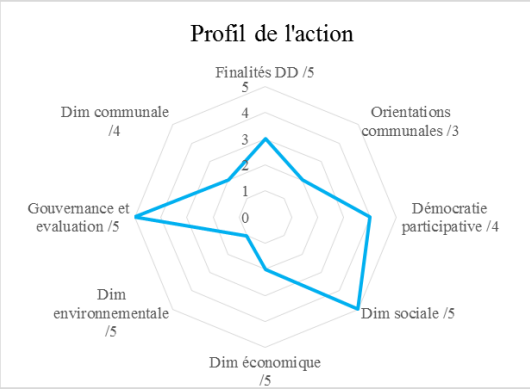

Contexte et problématiques :

- Absence d'un lieu d'échange clairement identifié sur Montagnac pour créer un échange de savoirs.

Plan d'action :

1. Mettre en place une organisation qui permette d'offrir et de demander des savoirs :
   a. Identifier une organisation, un lieu, une périodicité, un horaire, un support (informatique ou autre)
   b. Constituer une bourse aux savoirs (par exemples : « je veux apprendre l'espagnol, je peux entretenir les jardins », « je veux aider à faire des courses pour les personnes âgées, j'ai m'a voiture à réparer »)
2. Favoriser les liens intergénérationnels :
   a. Demander à des personnes âgées volontaires de raconter « leur histoire » aux jeunes enfants (cette rencontre peut être à thème, comme par exemple Mai 68)
   b. Partager des activités (culturelles ou sportives) entre générations (randonnée, repas à la cantine, élection de la super Mamie sur le même principe que le Cap dels Jovens avec des épreuves adaptées (couture, cuisine…), etc.)
   c. Créer un club informatique réunissant des personnes âgées
3. Créer une mémoire de la vie sur Montagnac sous forme de livre ou de film, avec les collégiens, les associations des personnes âgées, la médiathèque, etc.

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM, CD34, CR Occitanie, CLIC L'Epi, EHPAD de l'Oustalet, Les Amis de Montagnac, médiathèque

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût club informatique :
  - Ordinateur portable équipé du Pack Office = 1 000 €
  - Vidéo projecteur = 350 €

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'adhérents à la bourse aux savoirs
- Types de savoirs partagés
- Enquête de satisfaction

2018 — 2020

Etat d'avancement

Pas démarrée

AXE 3. VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX
Action n°4

Restaurer le petit patrimoine communal

En relation avec les actions : N°2.4

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Fontaine Font du Lou, chantiers jeunes 2006

Objectifs :
- Découvrir le petit patrimoine communal
- Mettre en valeur le petit patrimoine et son histoire

Groupe de pilotage :
Elu référent : Yann LLOPIS
Elus associés : Marie-Claude BARRATTINI, Louis PASCAL
Services : Frédéric CARRIERE (ST), Sylvain DESSALLES (ST)
Habitants : Jorge BARRERA, Jean-Michel BONNAFOUX, Alain GARCIA

Public concerné :
Habitants

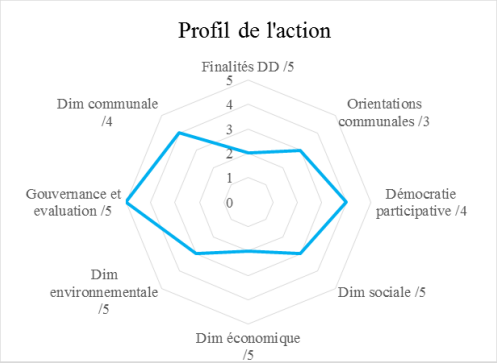

Contexte et problématiques :

- Recensement et mise en valeur des croix et calvaires sur Montagnac par Alain GARCIA
- Inventaire du patrimoine réalisé par l'office du tourisme
- Restauration de certains petits patrimoines (fontaines) lors des chantiers d'insertion ou des chantiers jeunes avec le service jeunesse
- Projets de restauration du patrimoine communal : lavoir, église…
- Certaines incivilités constatées sur le patrimoine local (exemples : climatiseurs aux façades des maisons dans le centre-bourg, panneaux publicitaires, paraboles, etc.)

Plan d'action :

1. Recenser le petit patrimoine existant sur la commune :
   a. Type de patrimoine : croix et calvaires, ponts, fontaines, voie ferrée, ouvrages hydrauliques, etc.
   b. Propriétaires : patrimoine public ou privé
   c. Types de travaux nécessaires
   d. Coût des travaux
2. Répartir par année les patrimoines afin d'étaler les travaux dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) des services techniques municipaux
3. Mettre en valeur le petit patrimoine communal et son histoire :
   a. Restaurer et entretenir. Trouver des spécialistes pour restaurer la pierre.
   b. Apporter des détails sur le petit patrimoine : par qui a t-il été créé, pourquoi, quand ?
   c. Communiquer : plan et fiche de renseignements
4. Communiquer via l'office du tourisme et les différents supports de communication afin de sensibiliser les Montagnacois à la préservation et à la valorisation du patrimoine
5. Mettre en avant le petit patrimoine lors des futurs aménagements de la déviation : installer du patrimoine au centre des ronds-points
6. Créer une randonnée pédestre de découverte du petit patrimoine
7. Créer une exposition autour du patrimoine

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM, OT, CD34, CR Occitanie, DRAC, Fondation du Patrimoine, Les Amis de Montagnac

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :
- Coût interne = 5 000 € par an
- Dons à hauteur de 5% des particuliers

Indicateurs de suivi :
- Nombre, type et localisation des petits patrimoines recensés
- Types de travaux de restauration réalisés
- Types de communication, de sensibilisation, d'évènements mis en place autour du petit patrimoine

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 3. VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX
Action n°5

Favoriser l'identité occitane de Montagnac

En relation avec les actions : N°3.6

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Cap dels Jovens 2015

Objectifs :
- Mieux connaitre notre histoire et nos racines
- Créer du lien intergénérationnel
- Perpétuer les traditions occitanes
- Mettre en avant tous les atouts de Montagnac (patrimoine matériel et immatériel)

Groupe de pilotage :
Elu référent : Marie-Claude BARRATTINI
Elu associé : Yann LLOPIS
Services : Nathalie BALMISA et Cécile CALVO (Communication)

Public concerné :
Habitants

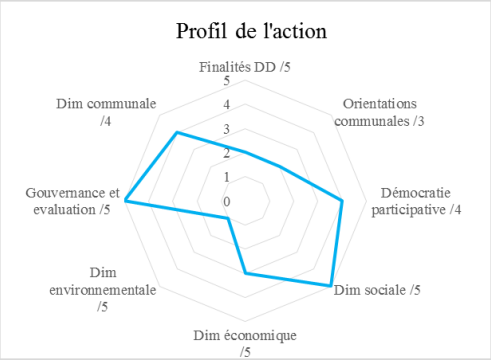

Contexte et problématiques :

- Nouvelle identité de la municipalité avec son logo « Montagnac, esprit du Languedoc »
- Succès et bons retours de la fête populaire « Cap dels Jovens » en juin 2015
- Nouvelle région qui s'appellera peut être « Occitanie »
- La Cabreta (la chèvre), animal totémique de Montagnac
- Recette traditionnelle de Montagnac : les « deniers de Montagnac » (en référence à la monnaie du Moyen Age), inventée par le pâtissier CROS
- Un film sur Montagnac avec un drone est en cours de projet (année 2016)
- Des panneaux sur l'histoire et la légende Montagnacoise sont installés sur des façades de bâtiments dans le centre bourg

Plan d'action :

8. Maintenir, améliorer et renforcer les fêtes existantes :
   a. Cap dels Jovens
   b. Foire du 29 août
   c. Grains de Folie : créer une confrérie, plantation d'une vigne
   d. Journées du Patrimoine
9. Mettre davantage en avant la chèvre de Montagnac. Agrandir le groupe d'animateurs de la Cabreta.
10. Donner aux pâtissiers de Montagnac la recette des « deniers de Montagnac » afin qu'ils deviennent la recette traditionnelle de la commune. Adhérer au label Sud de France.
4. Développer un film sur Montagnac et organiser des projections
5. Remettre en valeur les panneaux sur l'histoire et la légende Montagnacoise, apposés dans le centre bourg et présentés lors de la fête du patrimoine

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM, OT, CD34, CR Occitanie, associations Montagnacoises, bénévoles, artisans, commerçants, producteurs

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :
- Estimation du coût global = 24 000 €
- Coût interne = 20 000 €
- Soutiens financiers : Région = 3 000 €, Entreprises = 1 000 €

Indicateurs de suivi :
- Succès populaire des fêtes traditionnelles
- Fréquentation des manifestations

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 3. VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX
Action n°6

Favoriser les échanges interculturels pour sauvegarder notre patrimoine immatériel

En relation avec les actions : N°3.5

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Se connaître, se reconnaitre entre les différentes origines culturelles
- Se comprendre, se respecter, s'accepter et s'ouvrir aux autres

Groupe de pilotage :
Elu référent : Marie-Claude BARRATTINI
Elus associés : Julien BARDONNECHE, Simone DELGADO, Allain JALABERT, Alyson JEFFERIES, Maryse KERAMPRAN, Yann LLOPIS, Séverine NUEZ
Services : Nathalie BALISMA et Cécile CALVO (Communication), Omar TOUROUGUI
Habitants : Evelyne SCHÄR

Public concerné :
Habitants

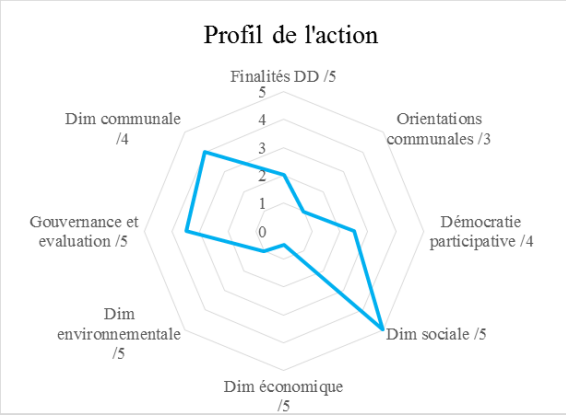

Contexte et problématiques :

- Richesse culturelle sur Montagnac
- Diversité culturelle pas tout à fait connue, comprise ou acceptée
- Certaines cultures sont isolées
- Difficultés d'aborder certains sujets
- Certaines catégories s'excluent elles-mêmes lors des festivités. Trouver un moyen d'y remédier.
- En 1987-1988, la classe de 4ème au collège Jules Ferry de Montagnac, a réalisé en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault, le film « D'où viens-tu ? ». Ce film rend compte des différentes origines culturelles sur Montagnac.
- « Les rencontres méditerranéennes » étaient une festivité qui s'inscrivait dans un programme départemental et qui rassemblait beaucoup de Montagnacois.

Plan d'action :

1. Organiser au service festivité de la mairie une journée en octobre permettant de découvrir les différentes cultures. Proposer des activités interactives : découvertes culinaires, musicales, danses…
2. Rassembler les associations représentantes et responsables des différentes communautés, des groupes culturels et leur présenter le projet
3. Fixer le programme de la journée en fonction de l'investissement souhaité par les associations.
4. Lancer et soutenir le projet commun qui aura été décidé
5. Sensibiliser les scolaires en parallèle

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM, CD34, CR Occitanie, Casa de España, Femmes méditerranéennes, Les Musulmans de Montagnac, Laser, Commune jumelée Nerpio

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :
- Coût interne approximatif : 2 000 €

Etat d'avancement

Pas démarrée

Indicateurs de suivi :
- Adhésion des différentes associations au projet
- Nombre de participants lors de l'événement
- Temps de sensibilisation auprès des scolaires

AXE 3. VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX
Action n°7

Animer le comité de pilotage afin d'assurer le suivi du plan d'actions

En relation avec toutes les actions

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Evaluer l'application des actions de l'agenda 21
- Faire vivre l'agenda 21 de Montagnac sur le long terme
- Préparer et mettre en application la réalisation budgétaire

Groupe de pilotage :

Elu référent : Jean-Yves GENER

Elus associés : Philippe AUDOUI, Marie-Claude BARRATTINI, Rémi BARTHES, Roger FAGES, Yann LLOPIS, Serge MALDONADO, Philippe MARTINEZ, Louis PASCAL, Marc RICO, Nicole RIGAUD, Joëlle SCHAEFFER, Marie-Thérèse TRAVES

Services : Hugues BASTIDE, Cécile CALVO, Frédéric CARRIERE, Omar TOUROUGUI, police municipale

Habitants : Jorge BARRERA, Jean-Michel BONNAFOUX, Jeanne CRISCUOLO, Marc CRISCUOLO, Allain JALABERT, Alain LECLERCQ, Hatifa MAZOUZI

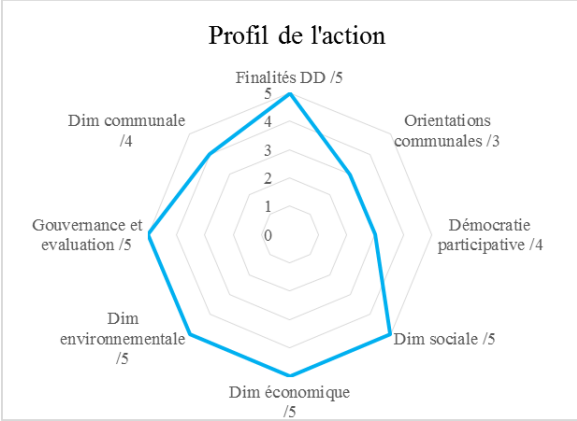

Contexte et problématiques :

- L'agenda 21 étant un projet de territoire, son application, son suivi et son évaluation doivent s'opérer avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- Réunions du COPIL de l'A21 :
  - 4 COPIL rassemblés pour les étapes clés d'élaboration de l'A21 et de son plan d'actions
  - COPIL ouvert et élargi à un large panel d'acteurs : élus, techniciens, partenaires, habitants (à partir d'août 2016)
  - Prochains COPIL rassemblés pour le suivi et l'application du plan d'actions de l'A21
- Craintes soulevées de la part d'élus et de techniciens auprès de la chargée de mission A21 quant à la mise en place concrète du plan d'actions sans un « chef d'orchestre » identifié.

Plan d'action :

1. Elargir le COPIL de l'A21 à un large panel d'acteurs : élus, techniciens, habitants, partenaires (à partir d'août 2016)
2. Se réunir en moyenne 2 fois par an afin de :
   a. Faire le point sur l'application des actions, leurs avancées, les éventuels problèmes rencontrés
   b. Prendre en compte les éventuels effets ou événements inattendus, et en conséquence, apporter les changements dans le plan d'actions de l'A21
   c. Préparer et mettre en application la réalisation budgétaire
3. Construire des outils d'évaluation des actions :
   a. Grilles permettant une analyse multicritères de la démarche et des actions
   b. Entretiens, à échéances régulières, des différentes parties intervenantes
   c. Echanges en réunions plénières du comité de pilotage
4. Communiquer sur le site Internet et les réseaux sociaux

Partenaires institutionnels :
DREAL, CD34, CAHM, OT, ADEME, CA34, cave coopérative, CPIE du Bassin de Thau

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif :

- Coût interne = 3 000 € : interventions éventuelles du CPIE Bassin de Thau pour l'animation

Indicateurs de suivi :

- Fréquence de réunions du comité de suivi de l'agenda 21
- Concrétisation de l'application du plan d'actions de l'agenda 21
- Réalisation des budgets annuels
- Respect des échéances
- Suivi de la consultation sur le site Internet et les réseaux sociaux

2016 → 2020

Etat d'avancement

Pas démarrée

AXE 4. ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
Action n°1 - ECONOMISER L'EAU

Réduire la consommation d'eau potable des services

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Réduire les factures d'eau et d'énergie
- Préserver les ressources naturelles grâce à ces petits équipements

Groupe de pilotage :
Elu référent : Jean-Yves GENER
Services : Hugues BASTIDE (DGS)

Public concerné :
Services municipaux

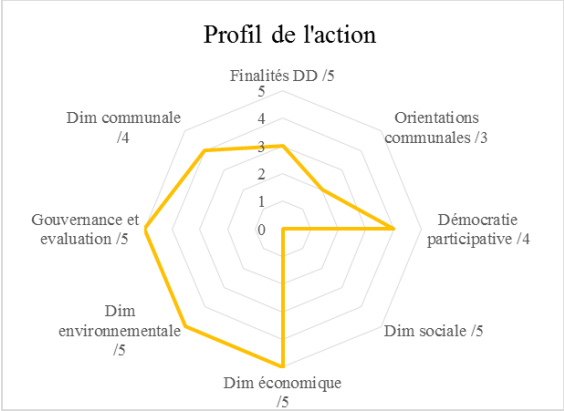

Contexte et problématiques :

- Partenariat avec Objectif Eco Energie en novembre/décembre 2014 et en mai/juin 2015 : 939 kits d'économie d'eau distribués aux Montagnacois
- Audit de la société Eco Technique, le 20 novembre 2015, au niveau de tous les points d'eau (robinets, chasses de toilettes) des bâtiments publics (école maternelle Jules Ferry, école primaire Louis Pasteur, service jeunesse, service police municipale, service technique, service administratif, médiathèque, maison des sports, maison des associations, salle des rencontres André Sambussy, gymnase, pôle emploi). Eco-Techniques fabrique et installe des dispositifs hydro-économes auprès des professionnels.

Plan d'action :

Poursuivre le partenariat avec la société Eco Technique :

a. Analyser les résultats de l'audit du 20 novembre 2015
b. Finaliser un contrat précisant les éléments techniques, financiers et les engagements sur les résultats à obtenir
c. Equiper les bâtiments publics des dispositifs hydro-économes
d. Sensibiliser les agents sur les usages de l'eau (agents municipaux, espaces verts et espace propreté voirie de la CAHM)

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM, CD34, CR Occitanie, Etat (DETR), Eco Technique, Agence de l'eau RMC

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne = environ 10 000 €
- Subventions CD34

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

Indicateurs de suivi :

- Nombre de points d'eau équipés
- Economies réalisées (en volume et en valeur)

AXE 4. ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
Action n°2 - ECONOMISER L'EAU

Réutiliser les eaux usées traitées et les eaux pluviales

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

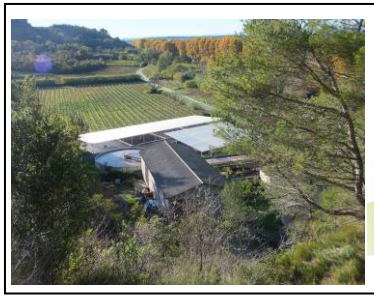

Objectifs :

- Substituer les eaux de récupération à l'eau potable
- Trouver une solution pour que les services d'espace vert et de propreté diminuent voire n'utilisent plus d'eau potable
- Limiter le gaspillage d'eau

Groupe de pilotage :
Elu référent : Louis PASCAL
Elus associés : Rémi BARTHES, Jean-Yves GENER
Services : Hugues BASTIDE (DGS), Frédéric CARRIERE (ST)

Public concerné :
Agents des services de l'agglo et des services techniques municipaux

Partenaires techniques et financiers pressentis :
CAHM services espaces verts et propreté voirie, CD34, CR Occitanie, Agence de l'eau RMC, délégataire de la station d'épuration, Garcia Diaz

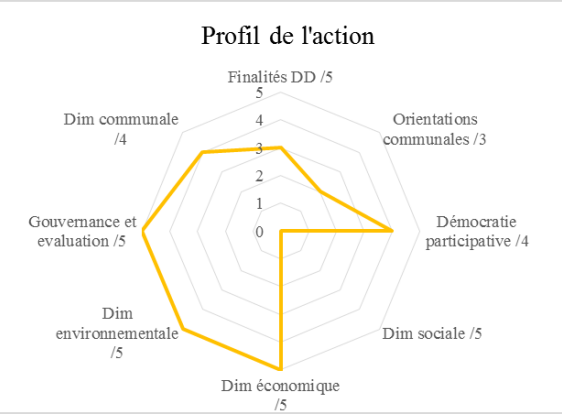

Contexte et problématiques :

- L'arrosage des espaces verts et l'entretien des rues sont très consommateurs d'eau potable. Par exemple, la balayeuse de 400 litres est remplie 4 fois par jour d'eau potable.
- La défense incendie se fait à l'eau potable.
- Cuve de récupération d'eau de pluie installée sous la fontaine de la griffe pour alimenter cette fontaine
- La station d'épuration est gérée en régie par le service technique municipal. En 2016, un appel d'offre a été lancé afin que la gestion de la station d'épuration soit attribuée à un délégataire.

Plan d'action :

1. **Réutiliser les eaux usées traitées de la station d'épuration** :
   a. Demander dans le cahier des charges du futur exploitant de la station d'épuration de proposer des solutions
   b. Phase de négociation
   c. Signer un contrat
2. **Installer des cuves pour récupérer l'eau de pluie** :
   a. Etudier la faisabilité et la rentabilité
   b. Identifier les bâtiments publics où l'eau sera utilisée par le service espace vert et l'aire de lavage (bâtiment du service technique notamment, voire la station d'épuration)
   c. Demander la cuve de 20 000 L à la cave coopérative
   d. Installer la/les cuve(s) et prévoir les installations de déviation de l'eau
   e. Demander aux aménageurs de la ZAC de prévoir des mesures de récupérations des eaux usées et pluviales

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût approximatif pour Montagnac : cuve 20 000 L + installations de déviation de l'eau = 2 000, 00 €

Indicateurs de suivi :

- Volume d'eau de pluie utilisé pour les espaces verts et les espaces publics (balayeuse)
- Volume d'eaux usées issu de la station d'épuration et réutilisé
- Nombre de récupérateurs d'eau de pluie installés

2017 — 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 4. ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
Action n°3 - ECONOMISER L'ENERGIE

Réduire les consommations énergétiques communales

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Réduire les dépenses énergétiques de l'éclairage public et dans les bâtiments publics au niveau du chauffage, de l'éclairage, de l'électricité.
- Sensibiliser les agents municipaux aux éco gestes à adopter au quotidien

Groupe de pilotage :
Elu référent : Louis PASCAL
Elue associée : Philippe AUDOUI, Nicole RIGAUD
Services : Hugues BASTIDE (DGS), Frédéric CARRIERE (ST)

Public concerné :
Services municipaux

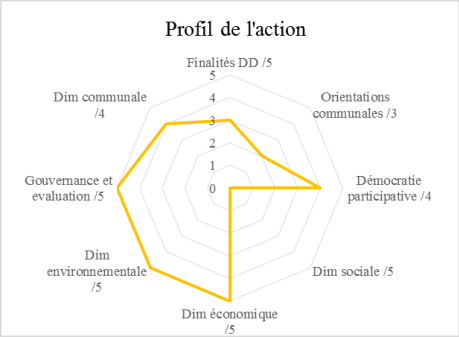

Contexte et problématiques :

- CPE éclairage public avec la société Allez et Cie, en 2013, pour 9 ans. Objectif de réduire de 53,5% la consommation électrique globale annuelle.
- Le CPE éclairage public en cours ne concerne pas l'éclairage dans les bâtiments publics et les différents services municipaux. Pourtant, des économies d'énergie sont également envisageables en interne.
- Délibération du 29 janvier 2015 visant à mettre en place un CPE installations de chauffage dans l'ensemble des bâtiments publics, sur 9 ans.
- Problématiques chauffage :
  - Les bâtiments sont mal isolés, notamment au niveau des ouvertures (exemple : fenêtre du service administratif)
  - Le chauffage dans les bâtiments publics n'est pas contrôlé. Il fait souvent trop chaud dans les salles.

Plan d'action :

1. **Contrôler et soutenir le CPE éclairage public**
   a. Etat des lieux : fréquentation nocturne des rues, zones PMR, caméras de surveillance, lieu des boitiers et des lampadaires attenants
   b. Baisse du rendement d'éclairement des lampadaires sur toute la durée d'éclairage
   c. Réduction si possible du temps d'éclairage des équipements sportifs
2. **Mettre en place le CPE chauffage des bâtiments publics**
   a. Diagnostics réalisés par un bureau d'études
   b. Appel d'offre auprès des entreprises (2016)
   c. Mise en application du CPE (2017)
   d. Contrôle de la température dans les bâtiments publics
   e. Sensibilisation des agents municipaux
   f. Isolation des ouvertures des bâtiments publics
3. **Adopter des nouvelles habitudes concernant l'éclairage :**
   a. Acheter des équipements basse-consommation (étiquette Energie)
   b. Installer des minuteurs lumière dans des endroits de passage
   c. Sensibiliser les agents à l'économie de l'énergie : éteindre les lumières en partant, l'ordinateur, son écran, les imprimantes chaque soir.
4. **Utiliser l'énergie solaire : étudier la faisabilité de poser des :**
   a. Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, terrains, parkings
   b. Panneaux à production d'eau chaude dans les lieux publics qui disposent de douches : vestiaires, maison des sports
5. **Intégrer les énergies renouvelables dans tous les futurs aménagements**, constructions, restaurations en incitant les porteurs de projets à intégrer ces techniques

Partenaires techniques et financiers pressentis :
Allez et Cie, ADEME, CAHM, CD34, CR Occitanie, prestataires

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :
Coûts moyens internes :

- Baisse du taux d'éclairage public : Sur du parc neuf = 0€ / Sur du parc ancien = 100€ par point lumineux
- CPE chauffage maitrise d'ouvrage = 12 000 €
- Travaux = 450 000 €
- Travaux d'isolation d'une ouverture posée = 700,00 € / m² (2m*1,40m = 2,8 m². 2000 €/2,8)
- Détecteurs de présence = 20,00 €

Indicateurs de suivi :

- Economies d'énergies réalisées sur les factures
- Actions complémentaires apportées aux CPE

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

AXE 4. ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
Action n°4 - DECHETS

Trier et limiter les déchets

En relation avec les actions : N°2.8

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Participer à la préservation de l'environnement avec des gestes écolos simples à appliquer au bureau
- Assurer la transformation déchets recyclables en nouveaux objets
- Economiser les ressources naturelles

Contexte et problématiques :

- Le papier est le premier consommable de bureau. D'après l'ADEME, chaque salarié consomme en moyenne 70 à 85 kg de papier par an et l'ensemble des français au bureau jettent 900 000 tonnes de déchets papier par an.
- Gestion Electronique des Documents : documents relatifs au conseil municipal et aux pièces comptables
- Tous les bureaux des services municipaux ne sont pas équipés de deux poubelles : une pour le papier, une pour les déchets résiduels.
- Problème au niveau du jour de ramassage de la poubelle des déchets recyclés : le samedi. Ce jour-là, les services de la mairie ne peuvent pas laisser les poubelles dehors tout le week-end. Ainsi, le tri n'est pas assuré dans les services, et certainement aussi dans les services au public (Poste, banques, notaires, etc.).
- Lors des festivités, organisées à la salle des rencontres André Sambussy, à la maison des associations, au gymnase, à l'extérieur (sur l'esplanade), etc., les déchets ne sont pas triés. Des containers sont mis à disposition mais ensuite le SICTOM mélange toutes les poubelles venant avec un seul camion.

2016 → 2020

Groupe de pilotage :
Elu référent : Philippe AUDOUI
Services associés : Christel BIGOU (périscolaire), Frédéric CARRIERE (service technique), Marie-Françoise LOPEZ (secrétariat du Maire), Omar TOUROUGUI (jeunesse),

Public concerné :
Services municipaux

Plan d'action :

1. **Sensibiliser les agents sur l'économie du papier :**
   a. Eviter d'imprimer trop de documents : impressions recto-verso, en noir et blanc, pages actives, plusieurs pages sur une A4
   b. Utiliser les papiers imprimés comme brouillons ou post-it
2. **Equiper tous les bureaux et les bâtiments publics de poubelles de tri** : services administratif, jeunesse, police municipale, technique, maison des associations, médiathèque, périscolaire Pasteur, accueil de loisirs, salle des rencontres André Sambussy, maison des sports, gymnase, pôle emploi
3. **Soulever les problématiques auprès du SICTOM :**
   a. Ramassage des déchets recyclables au sein des services de la mairie et des services au public (Poste, Banques, services…).
   b. Tri des déchets lors des festivités.
4. **Organiser le tri et la diminution des déchets lors des festivités :**
   a. Rédiger une charte des festivités incluant le tri et le ramassage des déchets, ainsi que le verre : organisation avant et après chaque festivité avec les agents du service technique et le SICTOM
   b. Vendre ou mettre à disposition des gobelets jetables biodégradables ou des gobelets réutilisables

Etat d'avancement

Pas démarrée

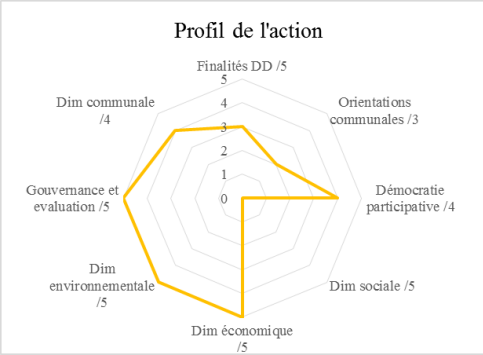

Partenaires techniques et financiers pressentis :
SICTOM, CAHM, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne : 500 gobelets plastiques réutilisables, personnalisé avec 2 couleurs, 25 à 30 cl = de 330 à 430 €
- Subventions du SICTOM : prise en charge de l'impression d'une couleur si la commande est adressée à Ecocup

Indicateurs de suivi :

- Commandes et consommation de papier
- Présence de poubelles de tri dans les bureaux
- Présence des poubelles de tri lors des festivités

AXE 4. ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
Action n°5 - TRANSPORTS

Favoriser les déplacements en véhicules électriques et/ou hybrides

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

- Privilégier les véhicules peu polluants et ainsi agir sur la qualité de l'air : diminution des émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, monoxydes d'azote, particules fines)
- Favoriser l'autonomie de la mobilité électrique en développant les infrastructures (bornes de recharge)

Groupe de pilotage :
Elu référent : Jean-Yves GENER
Elu associé : Serge MALDONADO
Services : Hugues BASTIDE

Public concerné :
Services municipaux

Plans de gestion concernés :
PLU

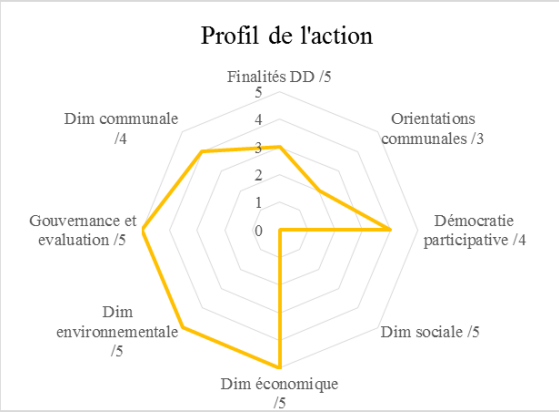

Contexte et problématiques :

- Projet en cours du Syndicat Mixte Hérault Energies dénommé IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, sur le territoire de la nouvelle région.
- D'après le schéma directeur, Montagnac fait partie des communes retenues pour accueillir une borne de charge électrique.
- Janvier 2016 :
  - adhésion de la commune au projet IRVE,
  - choix de l'emplacement, en haut de l'esplanade, devant la boutique Optic 2000.

Plan d'action :

1. Mettre une borne de recharge des véhicules électriques et/ou hybrides dans le centre bourg du village, à proximité des commerces :
   a. Approuver le projet en Conseil municipal
   b. Transfert à Hérault Energie de la compétence « maitrise d'ouvrage maintenance des infrastructures ».
   c. Choisir l'emplacement de la borne de recharge
   d. Installer la borne de recharge
2. Acheter des véhicules légers municipaux électriques et/ou hybrides (et dès que possible les gros véhicules, notamment au niveau du service technique)
3. Sensibiliser les agents municipaux et les Montagnacois aux déplacements en véhicules électriques et/ou hybrides

Partenaires techniques et financiers pressentis :
ADEME, Hérault Energie, CAHM, CD34, CR Occitanie

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Véhicule électrique : 14 500 € TTC (20 000 €/véhicule électrique + 1 500 € de charge - 7 000 € bonus) + 49 à 102 € de location de batterie par mois
- Borne accélérée : 7 828,76 € dont 50% ADEME, 10% Hérault Energie et 40% Montagnac, soit 3 196,66 reste à charge de la commune + 500 € d'entretien par an à partir de 2019

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

Indicateurs de suivi :

- Investissements réalisés pour la borne et les véhicules
- Utilisation de la borne électrique
- Economies d'énergie induites avec des véhicules municipaux électriques et/ou hybrides par rapport aux anciens véhicules municipaux (factures / relevés de consommation)

AXE 4. ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
Action n°6 - ACHATS PUBLICS

Aller vers de l'achat plus responsable au quotidien

En relation avec les actions : N°2.6

Cette action intègre les finalités du développement durable suivantes :

Objectifs :

Achats internes dans les services :

- Réduire les impacts environnementaux des activités au bureau
- Privilégier les produits répondant aux exigences écologiques
- Eviter la surconsommation et le gaspillage
- Diminuer les coûts d'achat unitaire des produits

Marchés publics :

- Intégrer les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics
- Privilégier les offres des entreprises qui mettent en avant des services ou produits issus du développement durable

Groupe de pilotage :

Elu référent : Serge MALDONNADO

Services : Hugues BASTIDE, Frédéric CARRIERE, Audrey FERRANDO (service urbanisme), Marilyn MONNIER, Omar TOUROUGUI

Public concerné :

Services municipaux

Partenaires techniques et financiers pressentis :

CAHM, En fonction du marché, préparation du cahier des charges par les services ou les personnes concernées, CD34, CR Occitanie

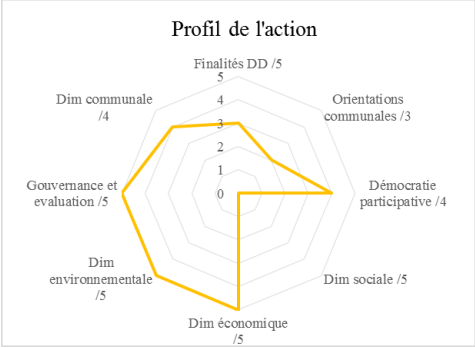

Contexte et problématiques :

Achats internes dans les services :

- Constats :
  - Municipalité très peu engagée dans les achats responsables
  - Certains stocks dans les services ne sont pas bien gérés étant donné que des produits achetés n'en trouvent pas leur utilité
  - Difficulté de changer les habitudes des agents
- Achats responsables :
  - Groupement de commande au niveau de la CAHM concernant les fournitures de bureau et les équipements de protection individuelle (marché public au 1er trimètre 2016)
  - Restauration scolaire bio
  - Projet d'achats de produits d'entretien écologiques

Marchés publics :

- Les articles 5 et 14 du code des marchés publics font référence au développement durable et autorisent pleinement l'intégration de critères environnementaux aux stades de la procédure et notamment par l'insertion de spécificités techniques de l'article 6.
- Jusqu'au 1er janvier 2016, la commune de Montagnac ne mettait pas en avant l'aspect développement durable dans ses appels d'offre.

Plan d'action :

Achats internes dans les services :

1. Acheter en respectant l'environnement :
   a. Produits sains pour les petits entretiens (produits ménagers, peinture à l'eau, colles sans solvant…)
   b. Matériels ayant une durée de vie plus longue, basse consommation et facilement recyclables
   c. Assiettes et gobelets en carton ou réutilisables
2. Grouper les achats (avec les services municipaux, les autres communes, etc.) :
   a. Evaluer les besoins pour bien commander
   b. Diminuer le nombre de références des produits
   c. Gérer les stocks
3. Sensibiliser les agents et communiquer largement

Marchés publics : Intégrer et tenir compte des clauses environnementales et sociales :

- Dans le règlement de la consultation
- Dans l'analyse des offres (critères de notation)

Eléments financiers prévisionnels (à titre indicatif) :

- Coût interne = différence entre les produits achetés couramment et les produits responsables

Indicateurs de suivi :

- Impact sur le budget : différence entre le cout des achats réalisés avant et après les achats plus responsables
- Pourcentage des produits respectueux de l'environnement achetés
- Types de produits respectueux de l'environnement achetés
- Pourcentage de marchés publics intégrant les critères environnementaux et sociaux
- Pourcentage de points accordés aux critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre

2016 → 2020

Etat d'avancement

En cours

La mise en œuvre et le suivi des actions

Le plan d'actions de l'Agenda 21 de Montagnac a été prévu pour une durée de 5 ans (2016 - 2020). Cela ne veut pas dire que les 28 actions doivent impérativement être réalisées en 5 ans, ni que, après, tout s'arrêtera ! C'est le temps que se donne la collectivité pour lancer les premières actions et apprendre à travailler selon ce nouveau mode de développement dit « durable ».

Pour savoir si la démarche réussit, on peut mesurer les résultats de l'Agenda 21 à deux niveaux : le suivi et l'évaluation.

- **Le suivi**
  - Des **indicateurs de suivi** ont été déterminés pour chaque fiche-action au moment de son élaboration. Ce sont des données chiffrées qui permettront peu à peu de vérifier si une action avance bien ou non.
  - Le **comité de pilotage**, composé d'un large panel d'acteurs (élus, techniciens, habitants, partenaires), est chargé de suivre la réalisation des actions.

- **L'évaluation**

L'évaluation est un travail de fond qui sert à mesurer l'impact de l'Agenda 21 sur les habitants du territoire. Il devrait être mené à l'échéance du plan d'actions, dans 4 ou 5 ans, afin d'aider les élus à décider s'ils prolongent et/ou réorientent l'Agenda 21, à travers un deuxième plan d'actions.

Calendrier des actions

AXE 1. TERROIR ET ECONOMIE - VALORISER LES RESSOURCES LOCALES

	2016	2017	2018	2019	2020
Action 1.1. Favoriser des pratiques agricoles durables					
Action 1.2. Soutenir la définition et la réalisation d'un projet oenotouristique commun avec les acteurs					
Action 1.3. Introduire une alimentation responsable bio et locale dans les écoles					
Action 1.4. Améliorer la visibilité des productions locales					
Action 1.5. Développer les outils de communication collectifs en faveur de l'agri-tourisme					
Action 1.6. Soutenir les commerçants, artisans et services pour une économie locale et durable					

AXE 2. ENVIRONNMENT - PRESERVER LA BIODIVERSITE

2016	2017	2018	2019	2020
Action 2.1. Evaluer, poursuivre et améliorer le fauchage raisonné				
Action 2.2. Soutenir le Carapatte				
Action 2.3. Favoriser les mobilités actives				
Action 2.4. Valoriser et développer les sentiers de randonnées communaux				
Action 2.5. Favoriser la nature en ville				
		Action 2.6. Participer au défi « Familles à énergie positive »		
Action 2.7. Favoriser les événements autour des sorties nature				
Action 2.8. Agir sur les déchets et préserver l'environnement village et campagne				
Action 2.9. Maîtriser le foncier et mener une réflexion sur le mitage dans les milieux agricoles				

AXE 3. VILLAGE LANGUEDOCIEN - RENFORCER L'IDENTITE ET LES LIENS SOCIAUX

2016	2017	2018	2019	2020
Action 3.1. Développer la solidarité locale vis-à-vis de l'accès aux soins				
Action 3.2. Mettre en place un jardin partagé				
		Action 3.3. Créer un réseau d'échanges de savoirs		
Action 3.4. Restaurer le petit patrimoine communal				
Action 3.5. Favoriser l'identité occitane de Montagnac				
	Action 3.6. Favoriser les échanges interculturels pour sauvegarder notre patrimoine immatériel			
Action 3.7. Animer le comité de pilotage afin d'assurer le suivi du plan d'actions				

AXE 4. ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

2016	2017	2018	2019	2020
Action 4.1. Réduire la consommation d'eau potable des services				
	Action 4.2. Réutiliser les eaux usées traitées et les eaux pluviales			
Action 4.3. Réduire les consommations énergétiques communales				
Action 4.4. Trier et limiter les déchets				
Action 4.5. Favoriser les déplacements en véhicules de travail électriques et/ou hybrides				
Action 4.6. Aller vers de l'achat plus responsable				

L'agenda 21 de Montagnac en réseau avec ses partenaires

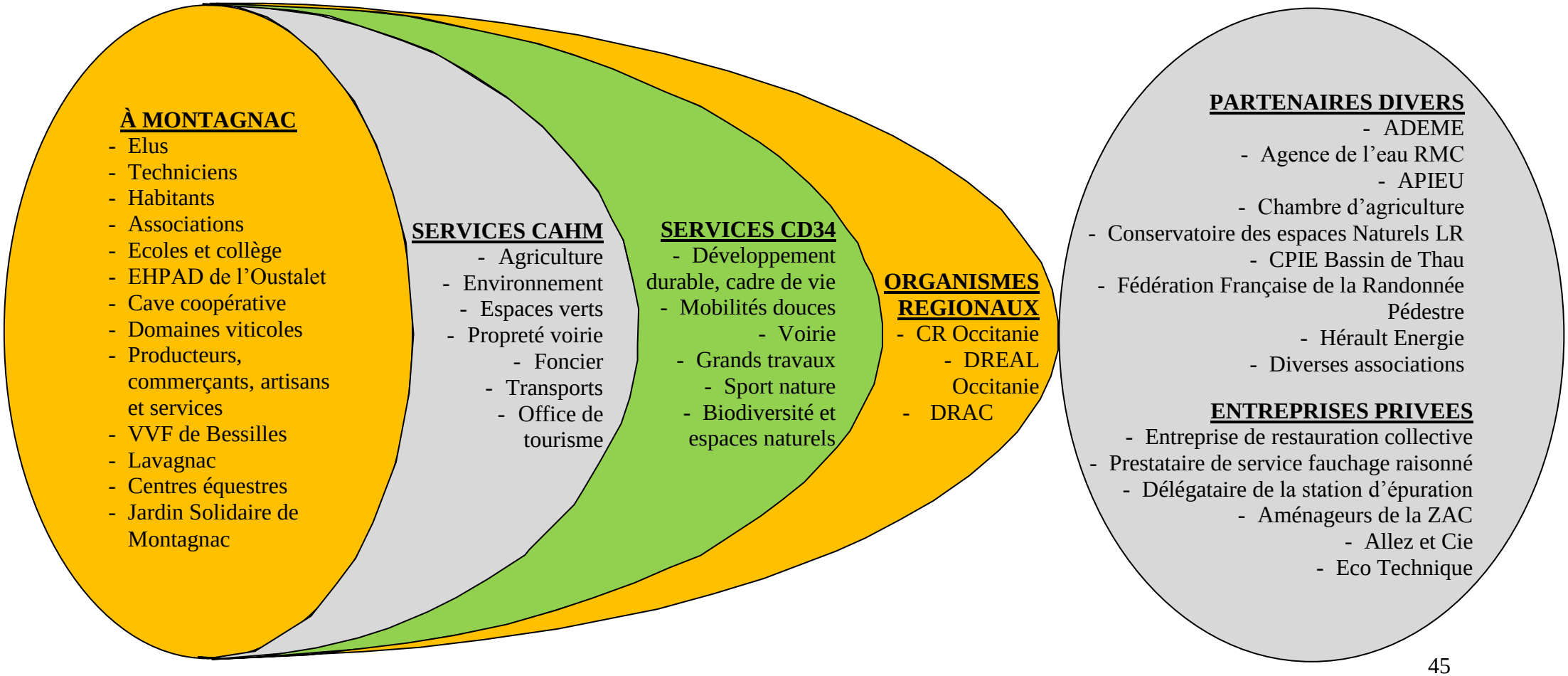

Abréviations utilisées

- **ACTIOM** - Association d'Actions de Mutualisation
- **ADEME** - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **AFAF** - Aménagement Foncier Agricole et Forestier
- **Agence de l'eau RMC** - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- **ALSH** - Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- **APIEU** - Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain Montpellier Mèze
- **BGE** - Boutique de Gestion pour Entreprendre
- **BK** - Restaurant BK à Montagnac
- **CA** - Chambre d'Agriculture
- **CAHM** - Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- **CAPEB** - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- **CCAF** - Commission Communale d'Aménagement Foncier
- **CCAS** - Centre Communal d'Action Sociale
- **CCI** - Chambre de Commerce et d'Industrie
- **CD** - Conseil Départemental
- **CENLR** - Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
- **CIVAM** - Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- **CLIC** - Centre Local d'Information et de Coordination
- **COPIL** - Comité de pilotage
- **CPE** - Contrat de Performance Energétique
- **CPIE** - Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
- **CR** - Conseil Régional
- **DETR** - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- **DGS** - Directeur Général des Services
- **DRAC** - Direction Régionale des Affaires Culturelles
- **EHPAD** - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- **FFC** - Fédération Française de Cyclisme
- **FFRP** - Fédération Française de la Randonnée Pédestre

- **IBOH** - Association Initiative Béziers Ouest Hérault
- **LPO** - Ligue pour la Protection des Oiseaux
- **MNV** - Journal municipal Montagnac Notre Village
- **Natura 2000** - La zone Natura 2000 sur Montagnac est comprise dans la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » et vise à conserver les espèces d'oiseaux sauvages (plus de renseignements page 89, dans l'Etat des lieux de l'Agenda 21 de Montagnac)
- **OGM** - Organisme Génétiquement modifié
- **OT** - Office de Tourisme
- **PAPPH** - Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles
- **PDIPR** - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- **PLU** - Plan Local d'Urbanisme
- **PMR** - Personne à Mobilité Réduite
- **PPI** - Plan Pluriannuel d'Investissement
- **PR** - Petite Randonnée
- **PSH** - Personne en Situation d'Handicap : mal entendant, mal voyant, personnes en fauteuil roulant, femme enceinte, personne âgée, enfant.
- **SAGE** - Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **SBL** - Syndicat Bas Languedoc : agence de l'eau
- **SCOT** - Schéma de Cohérence Territorial
- **SICTOM** - Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- **SIG** - Système d'Information Géographique
- **SIVOM** - Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- **ST** - Service Technique de Montagnac
- **VVF** - Village Vacances Familles
- **ZAC** - Zone d'Aménagement Concerté

L'Agenda 21 de Montagnac a bénéficié du soutien technique et financier de :

DREAL Languedoc-Roussillon et Occitanie

Conseil départemental de l'Hérault

CPIE du Bassin de Thau

Mairie de Montagnac
Place Emile Combes
34 530 MONTAGNAC
04.67.49.86.86.
accueil@ville-montagnac.fr

www.ville-montagnac.fr/vie-a-montagnac/agenda21/